



Mai 2018

Prévoir Risques Divers

Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière

Exercice clos au 31 décembre 2017

I - Introduction	3
II - Synthèse	4
A. Activités et résultats.....	6
A.1. Activité	6
A.2. Résultat de souscription.....	10
A.3. Résultat des investissements	13
A.4. Résultat des autres activités	15
A.5. Autres informations	15
B. Système de gouvernance	16
B.1. Informations générales sur le système de gouvernance	16
B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité	19
B.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	21
B.4. Contrôle interne	28
B.5. Fonction d'audit interne.....	32
B.6. Fonction actuarielle.....	33
B.7. Sous-traitance	34
C. Profil de risque	35
C.1. Risque de souscription	36
C.2. Risque de Marché.....	39
C.3. Risque de Contrepartie	43
C.4. Risque de liquidité.....	44
C.5. Risque opérationnel	45
C.6. Autres risques.....	46
C.7. Autres informations	46
D. Valorisation aux fins de solvabilité.....	47
D.1. Actifs.....	47
D.2. Provisions techniques	50
D.3. Autres passifs	52
D.4. Méthodes de valorisation alternatives	54
E. Gestion du capital	55
E.1. Fonds propres	55
E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	57
E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le capital de solvabilité requis 60	60
E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé.....	60
E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	60
E.6. Autres informations	60
Annexe 1 – Détail des concentrations sur le risque de souscription	61
Annexe 2 – états quantitatifs (montants en k€)	63

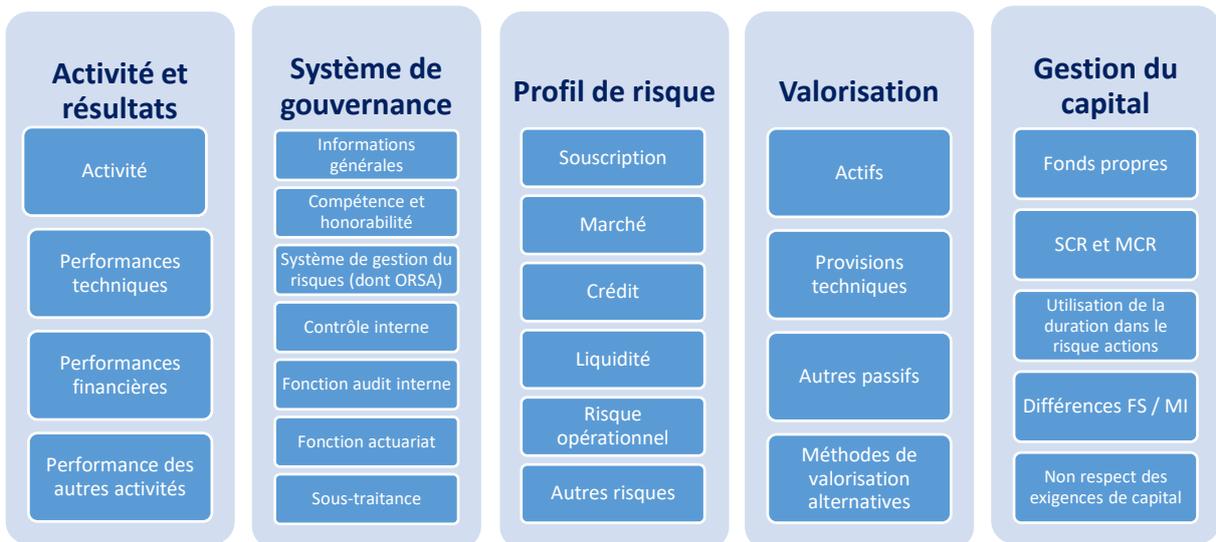
I - Introduction

L'article 51 de la directive Solvabilité 2 et l'article 300 des Actes Délégués imposent à toute compagnie d'assurance de veiller à communiquer régulièrement des informations sur leur solvabilité et leur situation financière. Les articles 293 à 297 des Actes Délégués imposent plus précisément aux compagnies d'assurance d'établir un rapport de leur solvabilité et leur situation financière, sur les points suivants :

- l'activité et la performance ;
- le système de gouvernance ;
- le profil de risque ;
- la valorisation à des fins de solvabilité ;
- la gestion du capital.

Le présent Rapport narratif sur la Solvabilité et la Situation Financière permet à Prévoir-Risques Divers de communiquer les informations relatives aux cadres de son activité et de ses performances, à son système de gouvernance, à son profil de risques, à sa valorisation et à sa gestion du capital. La structure de ce rapport est établie selon la structure prévue à l'annexe XX des Actes Délégués.

Il reprend donc le plan type prévu dans le règlement européen sur les actes délégués :



II - Synthèse

Activité et résultats

Prévoir-Risques Divers est une société du Groupe Prévoir exerçant en France une activité d'assurance. Elle intervient en couverture des risques d'assurance de personnes, de deux manières :

- soit au travers de garanties incluses dans un contrat dont les garanties principales sont prises en charge par Prévoir-Vie. Il s'agit de capitaux supplémentaires payables en cas de décès accidentel ou d'invalidité, de rentes en cas d'incapacité ou d'invalidité, d'indemnités journalières en cas d'hospitalisation ;
- soit au travers de contrats qui lui sont propres. Il s'agit alors d'indemnités journalières ou de rentes en cas d'incapacité, d'invalidité, d'hospitalisation ou de dépendance, de capitaux en cas de dépendance ou de décès accidentel et de garanties de frais de soins.

Les primes émises brutes s'élèvent à 102,5 M€. Les primes nettes des opérations de réassurance sont en augmentation de 3,9% à 59,5 M€ à fin 2017. La charge des sinistres nette des opérations de réassurance est en baisse de 6,9%, à 23,3 M€. Le ratio Charge des sinistres (sinistres réglés + variation des PSAP) / Primes brutes commerciales s'élève à 22,7% contre 26,6% en 2016. La charge de provisions techniques nettes des opérations de réassurance s'élève à 3,5 M€ en hausse de 14,4% par rapport à l'an passé.

Les frais d'acquisition et d'administration nets des opérations de réassurance s'élèvent à 21,4 M€ en 2017, en hausse de 20,6 % en raison des commissions versées avec le développement de l'activité Partenaires.

Les produits financiers des placements transférés s'élèvent à 3,4 M€.

Au 31 décembre 2017, en valeur nette comptable, les placements de Prévoir-Risques Divers sont répartis à hauteur de 45,7% en obligations, 34,4% en actions, 14,9% en immobilier et 5% en monétaire. Dans un environnement de taux très bas, la part obligataire continue de baisser au profit des actions et de l'immobilier.

Après avoir réalisé un bilan à mi-parcours du sixième projet d'entreprise " Prévoir 2020 ", les sociétés du Groupe, travaillent à mettre en place les priorités de la deuxième partie du plan stratégique : une cible de clientèle populaire, la protection de la personne, le développement d'une relation client multi-canal, la performance et la compétitivité. Rappelons que le plan stratégique s'inscrit dans la continuité d'une volonté d'indépendance du Groupe permettant de garantir sa rentabilité et sa pérennité pour les actionnaires, les salariés et les assurés.

Système de gouvernance

L'organe d'administration, de gestion ou de contrôle (ou « AMSB » au sens de l'article 40 de la Directive Solvabilité 2) de Prévoir-Risques Divers est composé du Conseil d'Administration présidé par Mme Lacoste, Président Directeur Général.

Au cours de l'exercice 2017, le Conseil d'Administration de l'entreprise a approuvé la politique écrite relative aux exigences de compétence et honorabilité. La section B.2. du rapport a été mise à jour de manière à intégrer les dispositions de cette politique, en particulier pour ce qui concerne les exigences relatives aux membres du Conseil, aux dirigeants effectifs et aux titulaires des fonctions clé.

Conformément à l'alinéa 1 de l'article 44 de la Directive Solvabilité 2, un système de gestion des risques a été mis en place, basé sur une approche globale couvrant l'ensemble des risques auxquels est exposée Prévoir-Risques Divers afin de pouvoir contrôler, gérer et déclarer, en permanence, les risques auxquels l'organisme est ou pourrait être exposé. Cette approche en matière de gestion des risques et de gouvernance est formalisée grâce à un ensemble de politiques écrites dont les principes sont décrits dans la section B.3. Cette dernière a notamment été mise à jour suite à l'approbation, en 2017, d'une nouvelle politique écrite sur l'ORSA (processus d'auto-évaluation des risques et de la solvabilité mené au minimum une fois par an).

Au cours du 1^{er} semestre 2017, l'entreprise a mis en œuvre un Système Informatisé de Gestion des Risques qui a été utilisé pour mettre à jour la cartographie des risques 2017. D'autre part le référentiel de risques d'Assurance de l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne a été présenté aux correspondants processus et contrôle interne pour développer leur professionnalisme en matière d'identification et de gestion des risques.

Il n'y a pas eu d'évolution notable dans le système de gouvernance de l'entreprise au cours de l'exercice 2017.

Profil de risque

A travers le calcul du capital de solvabilité requis (SCR), l'entreprise évalue ses risques de souscription, de marché, de contrepartie et son risque opérationnel. En complément, l'entreprise procède à l'identification et l'évaluation d'autres risques, en particulier le risque de liquidité, et a implémenté un dispositif de suivi et de maîtrise des risques opérationnels.

En plus de ces évaluations, l'entreprise procède à des analyses de scénarios et des mesures de sensibilité en cas de survenance de situations défavorables.

Le profil de risque de l'entreprise a peu évolué au cours de l'exercice.

Le risque de marché demeure prépondérant : il représente, en capital de solvabilité requis (SCR), 67% de la somme de l'ensemble des risques, contre 65% en 2016. Ce risque est principalement lié à la volatilité des marchés financiers sur le portefeuille d'investissement. Au cours de l'exercice, la valeur de marché des placements a progressé de 7,7%. Le montant des positions en actions et immobilier ont progressé (respectivement +11,2% et +21,6%) sous l'effet d'une évolution favorable des marchés ainsi que, pour l'immobilier, l'acquisition d'un nouveau bien. La valeur du portefeuille obligataire a légèrement reculé (-3,5%).

Le poids du risque de souscription, le second dans la hiérarchie, représente 27% du SCR et recule d'1 point sur l'année.

Valorisation aux fins de solvabilité

Les catégories d'actifs et de passifs importantes qui composent le bilan Solvabilité 2 de Prévoir-Risques Divers, ont été valorisées conformément aux normes prudentielles Solvabilité 2, à des montants pour lesquels ces derniers pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normales.

Ainsi, la construction du bilan prudentiel Solvabilité 2 diffère des principes suivis pour l'établissement du bilan en normes françaises. Les principaux écarts de valorisation concernent, d'une part, les actifs de placement de l'entreprise, enregistrés en valeur de marché au bilan prudentiel, alors qu'ils sont comptabilisés à leur coût historique amorti dans les comptes sociaux. Les provisions techniques, d'autre part, figurent au bilan prudentiel à leur valeur économique intégrant une estimation au plus juste des flux futurs, quand leur montant enregistré dans les comptes sociaux reflète une vision prudente et rétrospective des engagements envers les assurés.

Les écarts de valorisation entre l'approche Solvabilité 2 et les normes comptables sont présentés dans la section D. La croissance de l'excédent d'actif sur le passif (235,8 M€ à fin 2017 contre 214,2 M€ en 2016) est principalement liée à la hausse des plus-values latentes sur les placements.

Gestion du capital

Le dispositif de gestion des fonds propres vise à ce que l'entreprise dispose en permanence d'un niveau minimum de fonds propres lui permettant de respecter les obligations réglementaires et le cadre d'appétence aux risques défini dans la stratégie.

Les fonds propres Solvabilité 2 de l'entreprise sont exclusivement constitués d'éléments de fonds propres de base de première qualité (Tier 1), non restreints. Leur montant correspond à l'excédent d'actif sur le passif issu de l'établissement du bilan prudentiel (cf. ci-dessus) dont est retiré le dividende prévisionnel de l'exercice.

Le capital de solvabilité requis s'établit à 50,7 M€ contre 41,5 M€ à fin 2016, soit une hausse de 22 % sur la période. L'augmentation est portée par le SCR de marché (cf. section E.2.2.) et notamment par les risques sur les actions et l'immobilier : la bonne performance des marchés et de nouvelles acquisitions ont augmenté la valorisation des portefeuilles, les montants soumis aux chocs de marché sont plus importants et entraînent une hausse mécanique du capital requis pour ces risques. Le SCR de souscription progresse également de 10%, principalement en raison d'un effet de volume lié à la croissance du chiffre d'affaires et des provisions sur les produits ciblés par le calcul du SCR du risque de primes et de réserves.

Le ratio de couverture du capital de solvabilité requis par les fonds propres éligibles s'élève à 454% contre 500% à la clôture de l'exercice précédent. Toutefois, l'excédent de fonds propres S2 (i.e. le montant de fonds propres disponibles une fois le SCR déduit) progresse de 8%, passant de 166 M€ à 179 M€ à fin 2017.

A. Activités et résultats

A.1. Activité

A.1.1. Informations Générales

Prévoir-Risques Divers (« l'entreprise ») est une société anonyme de droit français du Groupe Prévoir, exerçant une activité d'assurance.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR, 61 Rue Taitbout, 75009 Paris) est l'organisme en charge de son contrôle financier ainsi que de celui du Groupe Prévoir.

Les Commissaires aux comptes titulaires sont PricewaterhouseCoopers Audit représenté par Christine Billy et EXCO Paris Ace – auditeurs et conseils d'entreprise représenté par François Shoukry.

A.1.2. Organisation du Groupe et de Prévoir-Risques Divers

Le Groupe Prévoir, dont fait partie l'entreprise, est un groupe d'assurance privé et indépendant, créé en 1910 et spécialiste de l'assurance de personnes.

Les sociétés du Groupe Prévoir sont majoritairement détenues par une holding, la « Société Centrale Prévoir », une société anonyme dont le siège social se situe au 22 rue de La Rochefoucauld 75 009 Paris.

La Société Centrale Prévoir constitue la structure de tête du Groupe Prévoir. Elle assure notamment, vis-à-vis de ses affiliées, les fonctions suivantes :

- le comité stratégique de la Société Centrale Prévoir définit les orientations stratégiques du Groupe et l'avancée du Projet d'Entreprise. Il transmet ses informations aux Conseils d'administration des sociétés d'assurances affiliées ;
- le comité d'audit de la Société Centrale Prévoir vaut comme comité d'audit pour ses filiales d'assurances ;
- le comité d'investissement de la Société Centrale Prévoir vaut comme comité d'investissement des deux compagnies d'assurances filiales.
- le comité des rémunérations, des carrières et des nominations de la Société Centrale Prévoir vaut pour ses filiales d'assurances.

A.1.3. Organigramme simplifié au 31 décembre 2017

Le schéma ci-dessous décrit l'organisation du Groupe Prévoir au 31/12/2017 et les liens capitalistiques entre les différentes entités.

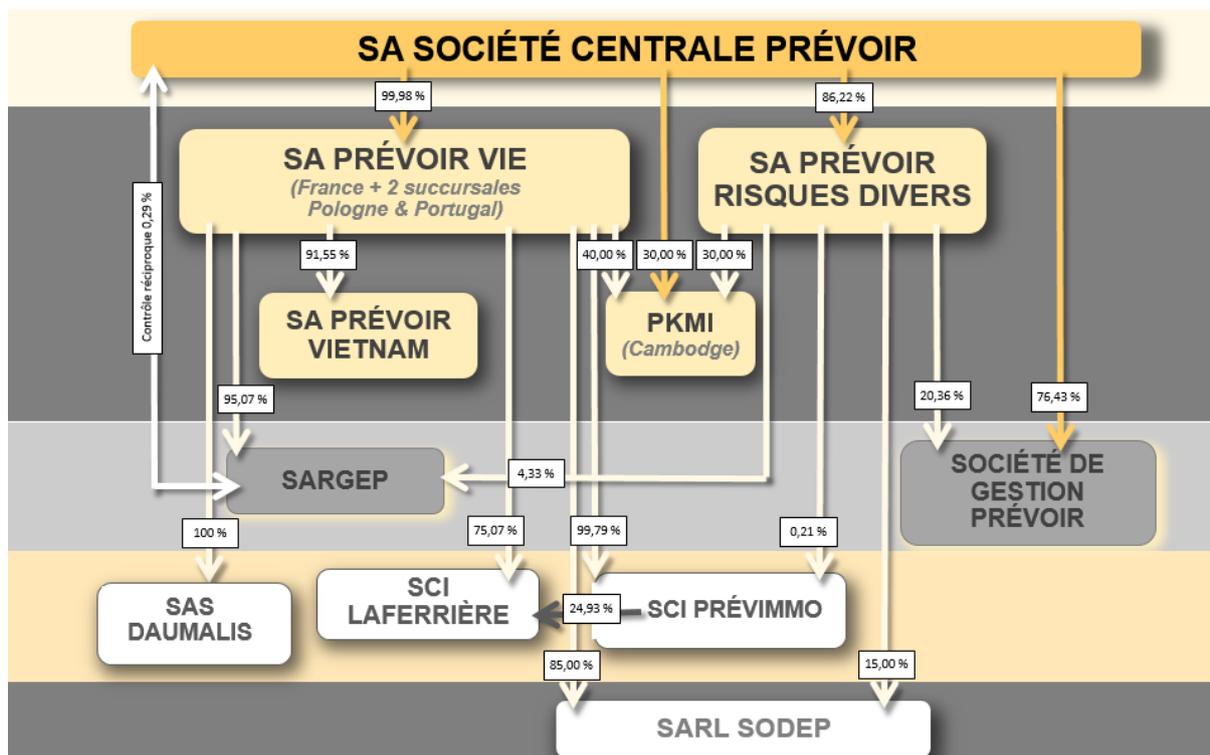


Figure 1 : Structure juridique Prévoir

Dans la structure juridique du Groupe, l'entreprise, est une filiale détenue à 86,22% par la société holding, la Société Centrale Prévoir, le reliquat étant détenu par des actionnaires individuels également actionnaires de la Société Centrale Prévoir. Les principales évolutions survenues dans la structure du Groupe en 2017 consistent en l'acquisition par Prévoir-Vie de la SAS Daumalis (investissement immobilier) et de l'absorption par Prévoir-Vie de sa filiale SCI Copernic qui n'apparaît donc plus dans l'organigramme ci-dessus.

A.1.4. Filiales de Prévoir-Risques Divers

Au 31 décembre 2017, l'entreprise détient les filiales ci-dessous :

Filiales	Activité	% de détention
PKMI	Assurance	30,0%
SARGEP	Gestion d'actif	4,3%
Société de Gestion Prévoir	Asset Management	20,4%
SCI PrevImmo	Immobilier	0,2%
SARL SODEP	Autres	15,0%

Table 1 : Filiales significatives

A.1.5. Activités de Prévoir-Risques Divers

En France¹, l'entreprise est agréée pour opérer dans les branches suivantes :

- 1 – accident ;
- 2 – maladie.

¹ Cf. Annexe 2 : Tableau S.05.02 : Primes, sinistres et dépenses par pays

L'entreprise s'appuie sur un portefeuille cœur de métier et une activité "Partenaires" centrée autour de quatre partenariats principaux : ADP April (assurance emprunteur), Filiassur (décès accidentel et IJ hospitalisation), Santiane et Solly Azar (remboursement des frais de soins). Deux nouveaux partenariats en hospitalisation ont démarré de manière satisfaisantes (SPvie : indemnités journalières (IJ) en cas d'hospitalisation et Azimut : IJ en cas d'hospitalisation, capital en cas de décès accidentel, capital en cas de lésions corporelles).

Prévoir-Risques Divers intervient en couverture des risques d'assurance de personnes, de deux manières :

- soit au travers de garanties incluses dans un contrat dont les garanties principales sont prises en charge par Prévoir-Vie. Il s'agit de capitaux supplémentaires payables en cas de décès accidentel ou d'invalidité, de rentes en cas d'incapacité ou d'invalidité, d'indemnités journalières en cas d'hospitalisation et de garantie récupération d'une partie des cotisations versées en cas de non réalisation des risques invalidité et incapacité ;
- soit au travers de contrats qui lui sont propres. Il s'agit alors d'indemnités journalières ou de rentes en cas d'incapacité, d'invalidité, d'hospitalisation ou de dépendance, de capitaux en cas de dépendance ou de décès accidentel et de garanties de frais de soins.

Sur l'année 2017, les mouvements de portefeuille se décomposent de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	Encours 2017	Encours 2016	Variation	Var.%
Provision pour sinistres à payer	9 514	8 563	951	11,11%
Provision mathématique des rentes	12 872	12 313	559	4,54%
Provision pour risque croissant	122 622	110 488	12 134	10,98%
Autres provisions d'assurance	901	830	71	8,55%
Total des provisions d'assurance	145 909	132 194	13 715	10,37%

Table 2 : Mouvements de portefeuille

L'augmentation de 13,7 M€ (+10,4%) (contre +15,7 M€ (+13,5 %) en 2016) des provisions d'assurances provient de la provision pour risque croissant, en particulier de la provision pour risques croissants du risque de dépendance.

Au 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires de l'entreprise s'établit à 102,5 M€ et se décompose en lignes d'activités réglementaires Solvabilité 2 (Lob : Line Of Business) de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	Primes émises 2017	Poids
1 - Assurance des frais médicaux	19 612	19,13%
2 - Assurance de protection du revenu	49 733	48,51%
29 - Assurance maladie	32 999	32,19%
33 - Rentes	0	0,00%
35 - Réassurance maladie	184	ns
Total	102 528	100,00%

Cf. QRT S.05.01 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité, en annexe

Table 3 : Lignes d'activités réglementaires Solvabilité 2 principales

Le chiffre d'affaires est réparti sur 5 lignes d'activités dont la principale est la ligne d'activité « Assurance de protection du revenu », essentiellement constituée par des produits en cours de commercialisation.

Du point de vue réglementaire, le portefeuille de contrats de Prévoir Risques Divers est composé des lignes d'activité suivantes :

- une ligne d'activité de frais de soin (LoB 1 - Medical Expense Insurance) qui regroupe les garanties de remboursement des frais de soins ;

- une ligne d'activité de protection des revenus (LoB 2 - Non-SLT Health - Income Protection Insurance) qui concerne les contrats pour lesquels il existe contractuellement une possibilité de révision tarifaire illimitée inscrite dans les conditions générales du produit. Les contrats de cette LoB ne sont pas en cours de service de prestations. Il s'agit souvent de contrats exclusivement couverts par Prévoir-Risques Divers, ou, pour les contrats couverts par Prévoir-Vie et Prévoir-Risques Divers, de garanties « dommages corporels » attachées à des temporaires décès ou des produits de prévoyance à destination des TNS ;
- une ligne d'activité d'assurance de santé (classée règlementairement en LoB 29 - Health Insurance SLT) qui inclut les contrats traités comme des produits Vie (tarification et provisionnement type vie) n'ayant pas de possibilité de révisions tarifaires dans les conditions générales du produit. Les contrats de cette LoB ne sont pas en cours de service de prestations. Il s'agit souvent de contrats ayant des garanties assurées à Prévoir-Vie et à Prévoir Risques Divers (produit de type mixte, vie entière..., et un produit de type assurance de prêt) ;
- une ligne d'activité de rentes (LoB 33 - Annuities steaming from Non-Life insurance contracts and relating to health insurance obligations). Ces contrats ont fait l'objet d'un sinistre et sont en cours de paiement d'une prestation. Ce sont les prestations issues des contrats classés en LoB 29 ou LoB 2.
- et une ligne d'activité de réassurance maladie. Depuis 2017, Prévoir-Risques Divers réassure un produit d'assurance de prêt commercialisé par April et assuré par Axeria.

A.1.6. Tendances et facteurs impactant l'évolution

Après avoir réalisé un bilan à mi-parcours du sixième projet d'entreprise « Prévoir 2020 », les sociétés du Groupe, travaillent à mettre en place les priorités de la deuxième partie du plan stratégique : une cible de clientèle populaire, la protection de la personne, le développement d'une relation client multi-canal, la performance et la compétitivité. Rappelons que le plan stratégique s'inscrit dans la continuité d'une volonté d'indépendance du Groupe permettant de garantir sa rentabilité et sa pérennité pour les actionnaires, les salariés et les assurés.

Au cours du dernier trimestre 2018, l'entreprise commercialisera une nouvelle offre dépendance, en remplacement des anciens produits Prévoir Autonomie Bien Etre et Prévoir Capital Bien Etre.

L'entreprise continue à travailler sur la mise en place de partenariats en marque blanche, notamment en dépendance, santé, incapacité et hospitalisation. Ces projets vont lui permettre à terme de réaliser des économies d'échelle en capitalisant sur son savoir-faire.

A.1.7. Autres informations

L'entreprise n'a pas d'effectif.

A.2. Résultat de souscription

A.2.1. Performance de souscription

En millions d'euros	2017	2016	Variation
Primes nettes	59,5	57,2	2,2
Produits des placements	3,4	4,8	-1,5
Autres produits techniques	0,2	0,2	0,0
Charges des sinistres	-23,3	-25,0	1,7
Charges des provisions techniques (yc. PPNA)	-3,5	-3,1	-0,4
Frais d'acquisition et d'administration	-21,4	-17,8	-3,7
Autres charges techniques	-5,5	-4,8	-0,7
Variation provision d'égalisation	0,0	0,0	0,0
Résultat technique	9,3	11,6	-2,3

Table 4 : Evolution de la performance de souscription

Les primes émises brutes s'élèvent à 102,5 M€. Les primes nettes des opérations de réassurance sont en augmentation de 3,9% à 59,5 M€ à fin 2017.

La charge des sinistres nette des opérations de réassurance est en baisse de 6,9%, à 23,3 M€. Le ratio Charge des sinistres (sinistres réglés + variation des provisions pour sinistres à payer) / Primes brutes commerciales s'élève à 22,7% contre 26,6% en 2016.

La charge de provisions techniques nettes des opérations de réassurance s'élève à 3,5 M€ en hausse de 14,4% par rapport à l'an passé.

Les frais d'acquisition et d'administration des contrats s'appuient sur une méthode de répartition des frais du Groupe entre les deux sociétés Prévoir-Vie et Prévoir-Risques Divers. En 2017, une nouvelle convention de groupement de fait a été appliquée.

A Prévoir-Risques Divers, les frais d'acquisition et d'administration nets des opérations de réassurance s'élèvent à 21,4 M€ en 2017, en hausse de 20,6 % en raison des commissions versées avec le développement de l'activité Partenaires. Le recul des frais d'administration compense partiellement la hausse des frais d'acquisition.

Les produits financiers des placements transférés s'élèvent à 3,4 M€.

Compte tenu de tous ces éléments, le résultat technique et financier est en baisse de 19,7% à 9,3 M€.

A.2.2. Comparaison de la performance de souscription avec le budget 2017

Une prévision des résultats de l'entreprise est réalisée en fin de premier semestre de chaque année. Elle fournit aux organes de gouvernance de la société une projection des résultats par segment d'activité important, pour l'année en cours. Un compte de résultat simplifié ainsi que les principaux indicateurs de performance de l'entreprise y sont modélisés.

En ce qui concerne l'exercice clos au 31.12.2017, la performance de souscription de l'entreprise est globalement conforme aux projections.

En millions d'euros	2017	Budget 2017	Variation
Résultat technique	9,3	10,2	-0,8

Table 5 : Comparaison du Budget vs Réalisé

A.2.3. Atténuation des risques

La réassurance est la première technique d'atténuation des risques mise en œuvre par l'entreprise.

En 2017, le solde de cession en réassurance de l'entreprise reste stable par rapport à 2016, il représente à nouveau 2,0% de son chiffre d'affaires.

Les soldes des comptes de réassurance sont régulièrement débiteurs, c'est-à-dire en faveur du réassureur. Cette situation s'explique par une sinistralité maîtrisée ou non encore réalisée. Dans le cas de sinistralité maîtrisée (réassurance du risque frais de soins, ou réassurance des risques invalidité et accident), la clause de participation aux bénéfices mise en place sur les traités permet à Prévoir-Risques Divers de récupérer une partie des bénéfices techniques réalisés.

En dépit de ce solde régulièrement débiteur, Prévoir-Risques Divers trouve néanmoins un intérêt dans la réassurance par l'assistance technique apportée gracieusement par les réassureurs sur divers sujets tels que la sélection médicale, le partage de connaissances dans l'étude de risques nouveaux, l'aide à la tarification de nouveaux risques.

L'entreprise a des couvertures de réassurance auprès de Swiss Ré, De Hoop, Scor, Gen Ré, Hannover Ré, Mut Ré et RGA depuis 2014.

Traités avec Swiss Ré

- des couvertures en excédent de plein (traité historique) afin garantir une homogénéité dans le niveau des capitaux sous risque de façon à ce que l'équilibre technique, basé sur la mutualisation, ne soit pas rompu par le règlement de sinistres de montants trop importants ;
- couverture en excédent de plein et en quote-part du risque incapacité/invalidité sur le produit ADP April. Ce traité intervient pour la fraction de capital restant à la charge de l'assureur après les traités en quote-part souscrits auprès de SCOR et Hannover ;
- couverture en quote-part pour les risques dépendance, frais de soins, pour le risque de décès accidentel proposé par marketing direct ou par des partenaires (produit de décès accidentel de Filiassur) et pour la garantie « maladies graves ».

Traités avec Scor

- couverture en quote-part pour les risques incapacité et invalidité des garanties offertes sur les produits de prévoyance à destination des travailleurs non-salariés non agricoles ;
- couverture en quote-part pour le risque de décès accidentel du produit distribué par la société de courtage Filiassur. Cette couverture concerne les premières générations du produit ;
- couverture en quote-part pour les risques arrêt de travail et invalidité du produit d'assurance de prêt ADP April.

Traité avec Gen Ré

L'entreprise a, par ailleurs, un traité de réassurance en quote-part avec Gen Ré pour les produits frais de soins commercialisés et gérés par nos partenaires.

Traités avec Hannover

Le produit d'assurance de prêt ADP April, commercialisé par April (et le réseau Prévoir depuis 2013), est réassuré auprès de Hannover par un traité en quote-part. Hannover réassure aussi, en quote-part, une partie des affaires réalisées sur un produit d'indemnités journalières en cas d'hospitalisation distribué par Filiassur. Enfin, depuis 2017, il couvre l'offre partenaire distribuée par Azimut (indemnités journalières en cas d'hospitalisation, capital en cas de décès accidentel, blessures accidentelles, mort subite ou PTIA accidentelle), il s'agit à nouveau d'un traité en quote-part.

Traités avec Mut Ré

L'entreprise assure les produits « frais de soins » distribués par Solly Azar (produit Profil Santé) et par Santiane (produit Orys Santé) via un traité en quote-part. Depuis 2017, Mut Ré réassure également en quote-part un produit d'indemnités journalières en cas d'hospitalisation distribué par SPvie.

Traités avec RGA

RGA couvre par des traités en quote-part un produit commercialisé par SPB servant des indemnités journalières en cas d'hospitalisation et une partie du portefeuille du produit de décès accidentel distribué par Filiassur.

Traité avec De Hoop

L'entreprise dispose en outre d'un traité en quote-part avec le réassureur De Hoop pour la couverture des risques de décès accidentel très aggravés. Seuls quelques contrats sont réassurés auprès de De Hoop, cette réassurance demeure marginale.

A.3. Résultat des investissements

A.3.1. Composition du portefeuille

L'entreprise vise à conserver une part de produits de taux (obligations et trésorerie) comprise entre 50% et 70%. La part précise dépend du niveau des taux d'intérêt et tend à être réduite en contexte de taux bas. Les actions représentent la deuxième classe d'actif privilégiée, l'entreprise diversifie également ses investissements à travers l'immobilier. La trésorerie représente des sommes en attente d'investissement.

VNC En milliers d'euros	2017	Var.	Poids
Classe d'actifs			
Obligations	99 436	-4 104	45,7%
Actions & OPCVM	75 015	1 103	34,4%
Trésorerie (Sicav Banque)	10 953	1 628	5,0%
Immobilier	32 417	7 249	14,9%
Prêts	0	-	0,0%
Total	217 821	5 875	100%

La nomenclature utilisée dans ce tableau peut présenter des différences, comparée à celle utilisée au bilan.

Table 6 : Composition des placements au 31.12.2017

En 2017, l'encours des placements en valeur nette comptable a augmenté de 2,8%. La part obligataire diminue au profit de l'immobilier alors que les poches actions et liquidités évoluent plus modérément.

Actions

La part actions recule de 0,5pt pour s'établir à 34,4% à fin 2017. L'entreprise a réduit le niveau d'extériorisation des plus-values en 2017 ce qui a limité la réévaluation de la valeur nette comptable du portefeuille (l'entreprise réinvestit généralement le montant de la plus-value réalisée sur le titre cédé, ce qui amène ainsi à une augmentation mécanique de la valeur comptable sans toutefois augmenter l'exposition en valeur de marché).

Produits de taux

Dans un contexte de taux de rendement obligataires très bas, Prévoir-Risques Divers a réduit la part des investissements obligataires (-3pts) en veillant à ne pas dégrader la qualité de son portefeuille.

Les placements monétaires sont orientés vers des supports offrant une rémunération positive au détriment des supports collectifs de placement dont la performance est désormais négative.

Immobilier

Le secteur immobilier est resté bien valorisé tout au long de l'année 2017. Dans ce contexte, Prévoir-Risques Divers a acquis un nouvel immeuble, portant ainsi la part en placements immobiliers à 14,9% soit +3pts.

A.3.2. Résultat des activités de placement

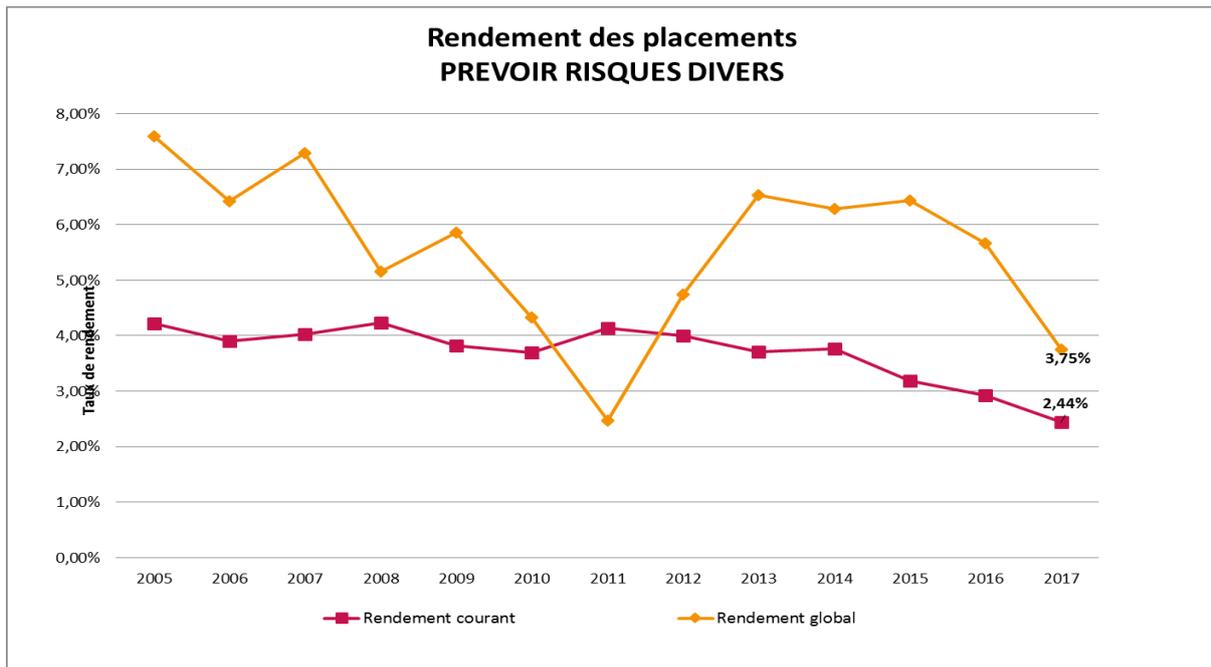


Table 7 : Résultat des activités de placement au 31.12.2017

Rendement courant : revenus courants = coupons obligataires, dividendes d'actions, loyers immobiliers, écarts de change sur les placements en devises.

Les revenus courants reculent de 14,2% par rapport à 2016 (-0,9 M€) :

- les revenus obligataires s'élèvent à 3,2 M€ (-14,5%). La baisse provient de l'érosion du rendement obligataire courant (3,2% en 2017, soit -40bp) ;
- les revenus immobiliers progressent significativement de 1,6 M€ à 2,3 M€ (+41%). L'augmentation est portée par une progression des loyers sur des immeubles déjà présents dans le patrimoine ainsi que des loyers perçus sur un nouvel immeuble ;
- les dividendes sur actions progressent de 5% à 3,1 M€ avec l'augmentation des dividendes unitaires.

Rendement global = rendement courant + plus-values réalisées + variation de la provision pour dépréciation durable (PDD)

- les plus-values nettes réalisées sur les portefeuilles actions sont en forte baisse (1 M€ contre 5,4 M€), ce qui répond à un objectif de préserver le stock de plus-values latentes ;
- sur le portefeuille obligataire, une PDD a été constituée sur l'émetteur Alnö pour 2 M€. Des plus-values obligataires ont été réalisées de manière à compenser l'impact de cette provision sur le résultat financier.

A.3.3. Comparaison de la performance d'investissement avec le budget 2017

Le tableau ci-dessous montre la comparaison de la performance des investissements avec le budget.

<i>En milliers d'euros</i>	2017	Budget 2017	Var.
Revenus nets des placements (hors frais par destination)			
Courants	5 505	6 102	-9,78%
Variation provision dépréciation	-608	-622	-2,26%
Profits de cession nets	3 425	3 425	0,00%
Produits financiers	8 322	8 905	-6,55%

Table 8 : Comparaison Budget vs. Réalisé

L'écart observé sur le montant des revenus courants provient d'une régularisation de charge d'intérêts à verser sur les dépôts des réassureurs qui n'avait pas été anticipée dans le budget.

A.4. Résultat des autres activités

L'entreprise n'exerce pas d'activité, en dehors de ses métiers de souscription et de placement, qui générerait des produits et dépenses significatifs.

A.5. Autres informations

Aucune autre information importante concernant l'activité n'est à noter.

B. Système de gouvernance

B.1. Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1. Modalité d'exercice de la direction générale

Selon délibération du Conseil d'Administration en date du 4 juin 2013, prise conformément à l'article L.225-51-1 du Code de commerce qui a instauré pour les sociétés anonymes la possibilité de cumuler ou dissocier les fonctions de président du Conseil d'Administration et de directeur général, la direction générale de la société est assumée par le président du Conseil d'Administration jusqu'à décision contraire de celui-ci.

Depuis Janvier 2016, l'entreprise a nommé 2 dirigeants effectifs supplémentaires : il s'agit du directeur de la stratégie et de la transformation, et du directeur financier.

B.1.2. Conseil d'Administration

Rôle du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de l'entreprise et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans les limites de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Le Conseil peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président, soumet pour avis à leur examen.

Le Conseil d'Administration nomme parmi ses membres un président.

Rôle du président du Conseil d'Administration

Le président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Il préside les réunions des assemblées générales.

Composition du Conseil

La composition du Conseil d'Administration n'a connu aucune évolution en 2017.

Le Conseil compte huit membres : trois femmes et cinq hommes.

La proportion de femmes au sein du Conseil d'Administration, au 31 Décembre 2017, est conforme aux dispositions de la loi n°2011-103 du 27 Janvier 2011 en matière de représentation équilibrée entre femmes et hommes au sein du Conseil d'Administration.

La proportion d'administrateurs indépendants est conforme aux recommandations de l'Institut Français des Administrateurs.

Membre	Qualité	Commentaire
Madame Patricia LACOSTE	Président directeur-général	Renouvelée par l'AGM du 2 juin 2016 Expiration du mandat : 2022
SOCIETE CENTRALE PREVOIR	Administrateur	Renouvelée par l'AGM du 5 juin 2014 Expiration du mandat : 2020 Représentée par Monsieur Bertrand VOYER

Monsieur Jacques POTDEVIN	Administrateur indépendant	Renouvelé par l'AGM du 1 ^{er} juin 2017 Expiration du mandat : 2023
Monsieur Laurent TRAN VAN LIEU	Administrateur indépendant	Renouvelé par l'AGM du 1 ^{er} juin 2017 Expiration du mandat : 2023
Monsieur Jean-Baptiste de LABRUSSE	Administrateur	Nommé par l'AGM du 4 juin 2013 Expiration du mandat : 2019
Monsieur Emmanuel du BOULLAY	Administrateur indépendant	Nommé par l'AGM du 4 juin 2013 Expiration du mandat : 2019
Madame Laurie MAILLARD	Administrateur indépendant	Nommée par l'AGM du 4 juin 2013 Expiration du mandat : 2019
Madame Maÿlis ROBERT-AMBROIX	Administrateur	Nommée par l'AGM du 4 juin 2015 Expiration du mandat : 2021

Deux représentants du Comité d'Entreprise, un pour le collège des cadres et l'autre pour le collège des non-cadres, assistent également aux séances du Conseil.

B.1.3. Les autres comités

Comité stratégique

Rôle du comité : Le comité stratégique a pour mission d'assister le Conseil dans les orientations stratégiques du Groupe et l'avancée du projet d'entreprise.

Composition : Il est actuellement composé de trois administrateurs (choisis parmi les administrateurs des sociétés du Groupe). Des directeurs du Groupe sont invités à ces réunions en fonction des sujets. Son président rend compte des travaux du comité au Conseil d'Administration de la Société Centrale Prévoir. Les Conseils d'Administration des sociétés d'assurance reçoivent également une information sur ces travaux. Le comité stratégique de la Société Centrale Prévoir vaut comme comité stratégique pour ses filiales d'assurances Prévoir-Vie et Prévoir-Risques Divers.

Comité d'investissement

Rôle du comité : Le comité d'investissement a pour mission d'assister le Conseil d'Administration sur les sujets relatifs à la gestion des actifs financiers du groupe.

Le comité d'investissement de la Société Centrale Prévoir vaut comme comité d'investissement des deux compagnies d'assurances filiales, Prévoir-Vie et Prévoir-Risques Divers en prenant en compte leurs spécificités. Ce point a été discuté et validé lors de leurs Conseils d'Administration respectifs en date du 4 avril 2013.

Composition : Il est composé actuellement de deux membres, choisis parmi les administrateurs des sociétés du Groupe. La direction générale et la direction financière du Groupe ainsi que la direction générale de la Société de Gestion Prévoir sont invitées à ces réunions.

Comité d'audit

Rôle du comité : Le comité d'audit est une émanation du Conseil de la Société Centrale Prévoir. Ses missions principales sont d'apprécier la gestion des risques et le contrôle interne, le reporting financier et l'audit interne et externe.

Son président rend compte des travaux du comité au Conseil d'Administration.

Compte tenu des modalités d'application suite à la transposition dans le droit français par l'ordonnance du 8/12/2008 de la huitième directive, le comité d'audit de la Société Centrale Prévoir vaut comité d'audit pour ses

filiales d'assurances Prévoir-Vie et Prévoir-Risques Divers. Ce point a été discuté et validé lors de leurs Conseils d'Administration respectifs en date du 16/09/2009. Un compte rendu spécifique traitant des questions qui les concernent est établi pour les sociétés d'assurances.

Composition : Il est actuellement composé de trois administrateurs indépendants.

Comité des rémunérations, des carrières et des nominations

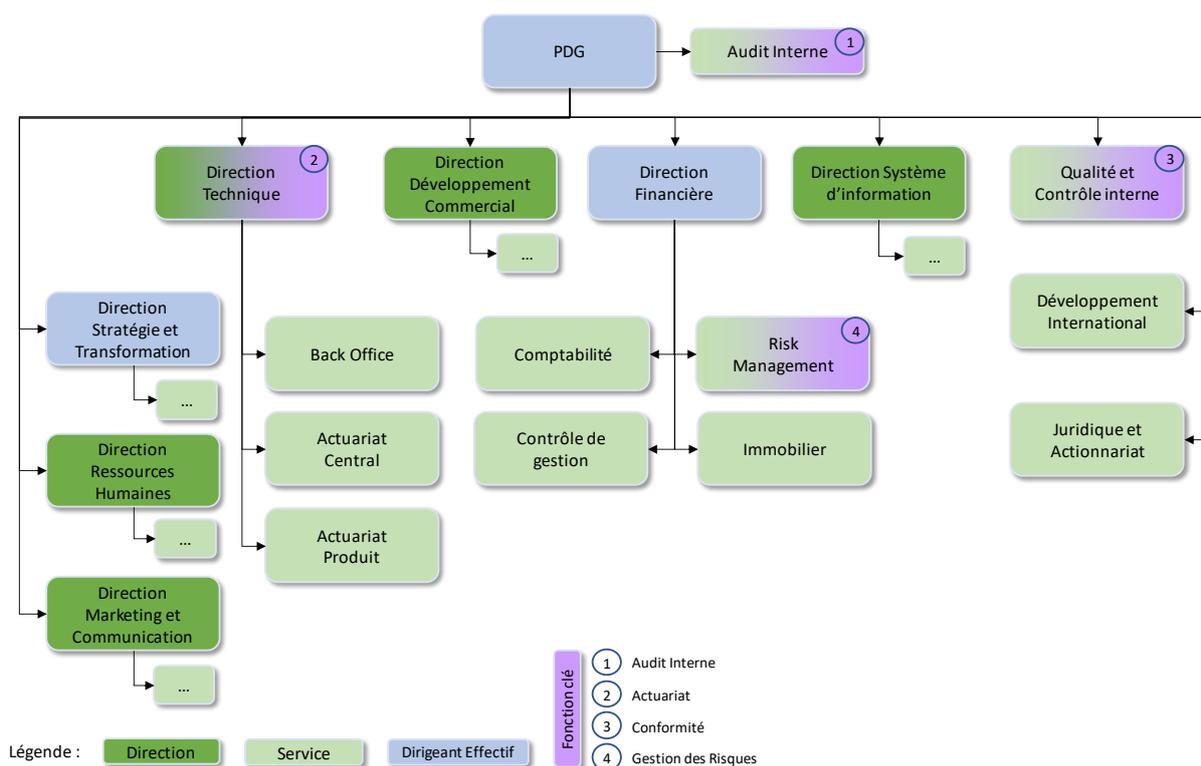
Rôle du comité : Le comité des rémunérations, des carrières et des nominations a pour mission de formuler des propositions de rémunération des dirigeants et émettre des recommandations pour les nominations des administrateurs et des dirigeants. Les comptes rendus de ce comité sont mis à la disposition de l'ensemble des administrateurs. Le comité des rémunérations, des carrières et des nominations de la Société Centrale Prévoir vaut pour ses filiales d'assurances Prévoir-Vie et Prévoir-Risques Divers.

Composition : Il est composé de deux membres choisis parmi les administrateurs des sociétés du Groupe.

B.1.4. Structure organisationnelle de l'entreprise

L'entreprise n'ayant pas d'effectifs en propre, elle utilise les moyens de la société Prévoir-Vie (cf. A.1.3.) dont l'organigramme ci-dessous montre de façon simplifiée la structure hiérarchique et met en évidence les fonctions clé au sens Solvabilité 2.

Le directeur général est chargé du pilotage général de l'entreprise. Les directions suivantes lui sont rattachées : direction financière, direction technique, direction des systèmes d'information, direction des ressources humaines, direction du marketing et de la communication, direction du développement commercial. Des réunions de direction se tiennent deux fois par mois. Des réunions de direction dites « stratégiques » se tiennent également deux fois par mois pour suivre l'avancement du projet d'entreprise.



B.1.5. Politique de rémunération

L'entreprise n'a pas d'effectif.

B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité

L'entreprise a défini les normes minimales en termes d'aptitude et d'intégrité pour l'ensemble des personnes qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent des fonctions clés.

Ces normes définissent les exigences suivantes :

- leurs qualifications, leurs connaissances et leurs expériences professionnelles doivent être adéquates afin de permettre une gestion saine et prudente (« fit ») ;
- elles doivent être honorables et intègres (« proper »).

Ces normes sont définies et formalisées dans une politique écrite applicable à toutes les sociétés d'assurance du Groupe, validée par le Conseil d'Administration de chacune de ses sociétés en décembre 2017.

Conformément à l'Orientation 11 des Orientations relatives au système de gouvernance, Prévoir applique une politique relative aux exigences de compétence et d'honorabilité comprenant les éléments suivants :

- une description des procédures d'évaluation de la compétence et de l'honorabilité des membres des Conseils d'Administration et des personnes qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent d'autres fonctions clés, lors de leur sélection et, par la suite, sur une base continue et/ou lors d'une évolution significative du poste,
- une description de la procédure d'évaluation des aptitudes, des connaissances, de l'expertise et de l'intégrité personnelle des autres membres du personnel pertinents qui ne sont pas soumis aux exigences de l'article 42 de la directive Solvabilité 2, lorsque leur profil est examiné pour le poste spécifique, et par la suite sur une base continue et /ou lors d'une évolution significative du poste. ».

La politique s'applique aux instances de gouvernance et à leurs membres ainsi qu'à l'effectif de PREVOIR suivants :

Avec notification à l'ACPR :

- les Conseils d'Administration et les comités issus de ces Conseils et leurs membres ;
- les dirigeants effectifs et les fonctions clés (Gestion des Risques, Conformité, Audit, Actuariat).

Sans notification à l'ACPR :

- les autres membres du Comité de Direction ;
- les responsables des fonctions « sensibles » (comptabilité, actuariat central, actuariat produit, gestion des actifs, juridique) ;
- l'ensemble des personnels de Prévoir (honorabilité).

La politique de compétence et d'honorabilité est révisée au moins une fois par an, afin de garantir qu'elle reflète les futures modifications et évolutions pouvant intervenir dans la législation applicable, sur le marché et dans les meilleures pratiques, et qu'elle prenne en compte les évolutions de l'environnement de l'entreprise.

B.2.1. Exigences et évaluation de la compétence de l'organe d'administration et de supervision de l'entreprise

Le Conseil d'Administration (organe d'administration et de supervision de l'entreprise) doit disposer collectivement d'une expérience et de connaissances appropriées à propos :

- des marchés de l'assurance de personnes (Vie et Non Vie) ;
- des marchés financiers et immobilier (dans les pays où des investissements sont réalisés) ;
- de la stratégie et du modèle économique des sociétés du groupe Prévoir ;
- de l'analyse actuarielle et financière ;
- du cadre législatif et des exigences réglementaires ;
- du cadre social et des ressources humaines.

Les compétences individuelles sont examinées et prises en compte pour s'assurer que le Conseil d'Administration dispose collectivement des compétences appropriées (cf. ci-dessus).

Les comités émanant des Conseils nécessitent une compétence collective spécifique. Leurs membres sont nommés pour répondre à cette compétence : Audit / Investissement / Nominations, rémunérations et carrières / Stratégie.

Chaque Conseil d'Administration procède également à une auto-évaluation collective régulière (au moins une fois tous les 3 ans) afin de déterminer si ses membres sont en mesure d'accomplir la tâche qui leur est confiée de manière honnête, loyale, autonome, éthique et intègre.

Pour le suivi de leurs compétences, Prévoir met en place un programme de formation à destination des membres des Conseils d'Administration. Ce programme est adapté à leurs besoins pour la bonne réalisation de leurs missions. Par ailleurs, Prévoir adhère à l'IFA (Institut Français des Administrateurs) et permet à ses administrateurs d'accéder aux formations et activités proposées par l'IFA.

B.2.2. Exigences et évaluation de la compétence des autres fonctions

Le dispositif d'appréciation des compétences concerne a minima :

- les dirigeants effectifs ;
- les fonctions clés ;
- les autres membres du comité de Direction ;
- les responsables des fonctions « sensibles » (comptabilité, actuariat central, actuariat produit, gestion des actifs, juridique).

Pour chaque fonction, l'entreprise définit une fiche de fonction décrivant a) les objectifs et missions de la fonction, b) les qualifications, les connaissances et les expériences professionnelles requises, en adéquation avec les besoins décrits dans la fiche de fonction.

En cas de création de nouvelle fonction, un comité d'évaluation se réunit pour analyser et valider la cohérence des missions de la fonction et son classement selon la nomenclature de la Profession de l'Assurance.

Ce comité d'évaluation des fonctions est composé du directeur des ressources humaines, du responsable du recrutement et de trois membres du comité de direction.

L'évaluation du respect des exigences de compétence est faite au moment de la prise de poste, ou lors d'une évolution significative du contenu du poste. Elle doit permettre de garantir que les qualifications, les connaissances et l'expérience sont appropriées et adéquates par rapport aux exigences et responsabilités du poste. L'entreprise propose des sessions de formation professionnelle de sorte que le personnel concerné soit en mesure de respecter l'évolution et/ou l'augmentation du nombre d'exigences définies par la législation en vigueur, et liées à ses responsabilités.

Les dirigeants effectifs et les fonctions clés doivent disposer des qualifications, des connaissances et de l'expérience professionnelle appropriées et adéquates pour pouvoir exécuter l'ensemble des activités qui leur sont confiées. Leur nomination est notifiée à l'Autorité de Contrôle.

Les exigences propres aux dirigeants effectifs et aux fonctions clés sont rappelées dans les politiques suivantes :

- politique d'audit interne ;
- politique de gestion des risques ;
- politique de vérification de la conformité et contrôle interne ;
- politique de souscription et du provisionnement.

B.2.3. Exigences et évaluation de l'honorabilité

Le processus de sélection des membres des Conseils d'Administration, ou de recrutement d'un collaborateur inclut obligatoirement une pièce d'identité et un extrait de casier judiciaire de la personne concernée, en plus de son curriculum vitae.

Pour les collaborateurs, la Direction des Ressources Humaines sollicite également une déclaration dans laquelle ils s'engagent à respecter les normes actuelles de compétence et d'honorabilité, et à signaler immédiatement à la Direction des Ressources Humaines tout événement significatif et pertinent à cet égard.

La procédure de validation de l'honorabilité mise en place par l'entreprise repose donc sur un questionnaire d'évaluation ainsi que sur le recueil de l'extrait du casier judiciaire ou, à défaut, d'un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative compétente daté de moins de 3 mois (conformément à l'Article 43 de la Directive Solvabilité 2). Les salariés doivent en outre éviter les activités susceptibles de créer des conflits d'intérêts. A cet effet, l'entreprise a mis en place une Charte Ethique.

B.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

B.3.1. Description du système de gestion des risques

Le Groupe Prévoir a mis en place, pour piloter et gérer son système de gestion des risques, un système de gouvernance pertinent, efficient et conforme aux exigences de Solvabilité 2. Ce système s'applique à toutes les entités du Groupe.

B.3.2. Gouvernance de la gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques mis en place par l'entreprise repose sur les acteurs présentés ci-après. Tous ont des missions spécifiques au regard de la gestion des risques. L'entreprise s'assure que l'ensemble de ces acteurs reçoit les formations nécessaires à la réalisation de ces missions.

Instances de gouvernance

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations relatives à l'activité de l'entreprise. A ce titre, et après avis de Comités consultatifs (Comité Stratégique, Comité d'Audit, Comité d'Investissement, Comité des Rémunérations, des Carrières et des Nominations), il définit les principes directeurs en matière de stratégie et de prise de risque. Au regard de la gestion des risques, il a pour mission de :

- s'assurer que les risques sont clairement identifiés et maîtrisés ;
- s'assurer de la revue annuelle du processus de gestion des risques et des politiques associées ;
- valider les politiques écrites de gestion des risques (politique générale et sous-politiques) ;
- valider le rapport actuariel et le rapport ORSA ;
- valider les rapports narratifs ;
- intégrer les résultats du système de gestion des risques dans leurs prises de décision ;
- déterminer l'appétence au risque et les limites associées.

Le Comité d'Audit

Sa fonction est d'assister le Conseil d'Administration dans la réalisation de ses missions telles que prévues dans la charte du Comité d'Audit.

En matière de gestion des risques, il a notamment pour rôle de :

- valider le plan d'audit proposé par la fonction Audit interne ;
- évaluer a posteriori le fonctionnement global et l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- apporter des recommandations aux Conseils d'Administration pour améliorer le processus de gestion des risques ;
- suivre le processus d'élaboration de l'information financière ;
- donner un avis consultatif sur l'ensemble du reporting S2 soumis à l'approbation des Conseils d'Administration.

Le Comité d'investissement

Le Comité d'investissement a pour mission d'assister les Conseils d'Administration sur les sujets relatifs à la gestion des actifs financiers du Groupe. Il se réunit tous les trimestres.

Le Comité d'investissement définit l'orientation des placements, validée par les Conseils d'Administration.

Instances opérationnelles

La Direction Générale

La Direction Générale exerce les missions suivantes dans le cadre de la gestion des risques :

- s'assurer de l'implication de l'ensemble des acteurs ;
- rappeler régulièrement les rôles et les responsabilités de chacun vis-à-vis de la maîtrise des risques ;
- analyser et valider les résultats des états quantitatifs (*Quantitative Reporting Templates, QRT*) ;

- communiquer les résultats au Comité d'audit et aux Conseils d'Administration ;
- présider le comité des risques.

Le Comité des risques

Ce Comité a pour mission, sur l'ensemble des risques auxquels l'entreprise est exposée (assuranciers, financiers & ALM, opérationnels, ...), de :

- mettre en œuvre le système de gestion des risques : déceler – mesurer – contrôler – gérer – déclarer ;
- centraliser les travaux des fonctions clés ;
- identifier les risques auxquels l'entreprise est exposée ;
- informer / alerter les instances de gouvernance.

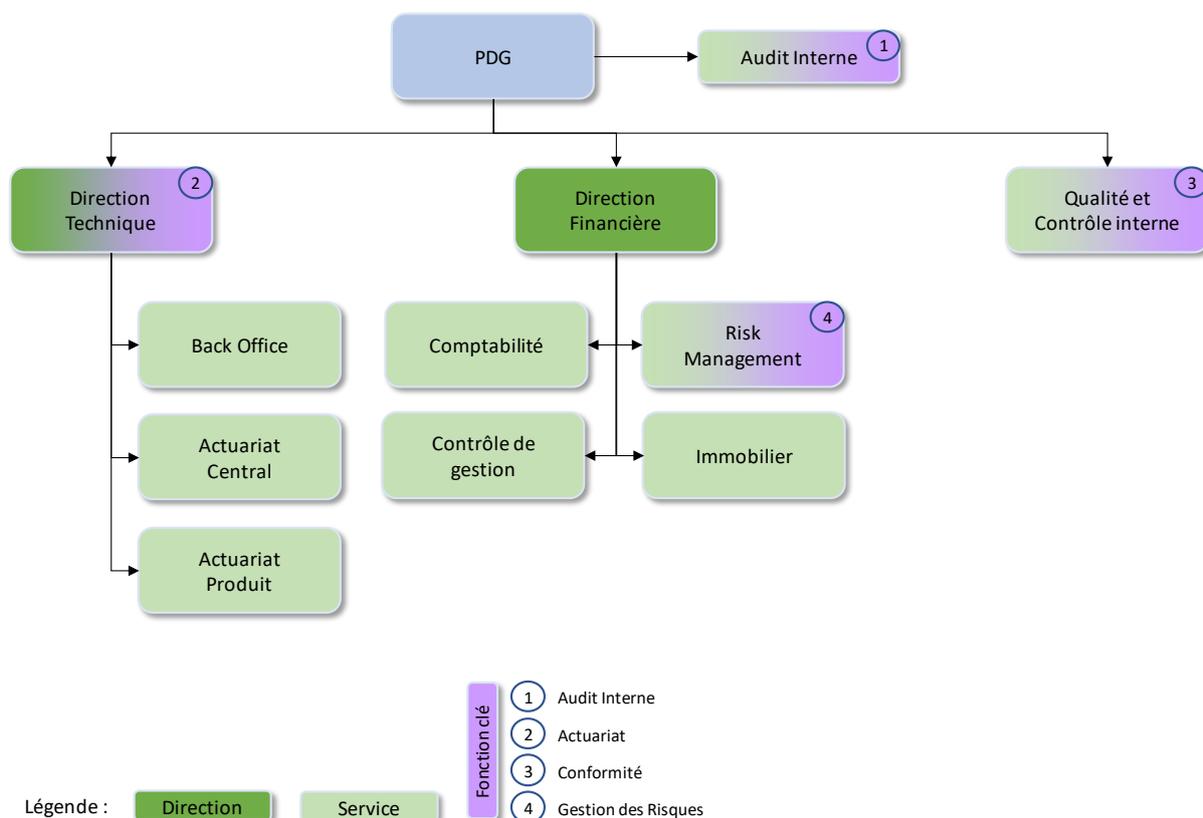
Il est composé du comité de direction restreint (1 directeur par direction) et des 4 fonctions clés et présidé par le directeur général. Il se réunit tous les trimestres, et sur convocation expresse en cas de besoin.

Le Comité des Risques s'appuie sur le Comité Contrôle Interne et Conformité (CCIC) composé de Correspondants Processus et Contrôle Interne (CPCI) et de l'équipe du Service Qualité et Contrôle Interne. Ce Comité est animé par le Responsable de la Qualité et du Contrôle Interne et a notamment pour finalité :

- le suivi des plans d'action des risques classés en action prioritaire ;
- le suivi du plan de contrôle permanent de l'année en cours, l'analyse des résultats des contrôles et la mise à jour du plan de contrôle permanent ;
- le suivi des incidents et de leurs plans d'actions éventuels.

Les Fonctions clé (au sens Solvabilité 2)

L'organigramme suivant présente la structure hiérarchique du groupe au niveau des fonctions clés (**uniquement**).



Fonction gestion des risques

La fonction gestion des risques de l'entreprise est assumée par le Responsable du Risk Management.

Ses principales missions sont de :

- identifier, évaluer et contrôler les risques liés aux investissements ;
- définir et mettre en œuvre la politique de gestion des risques ALM ;

- réaliser le calcul de l'ORSA et formaliser le rapport ORSA ;
- adresser un rapport annuel du comité des risques à destination du comité d'audit.

Fonction actuarielle

La fonction actuarielle est assumée par le Directeur Technique. Elle contribue notamment à la mise en œuvre du système de gestion des risques. Ses principales missions sont décrites à la section B.6.

Fonction Vérification de la conformité

La fonction Vérification de la conformité est assumée par le Responsable Qualité et Contrôle Interne (RQCI) et a pour missions de :

- vérifier et garantir la conformité de l'entreprise et de ses filiales au regard des évolutions légales et réglementaires ;
- conseiller et assister les Directeurs dans la mise en œuvre des plans d'actions visant à garantir le respect de la conformité dans leurs périmètres respectifs ;
- produire annuellement un rapport d'activité de la fonction vérification de la conformité à destination du comité d'audit.

Fonction Audit interne

La fonction Audit interne est assumée par le Responsable de l'Audit interne. Ses missions sont de :

- élaborer et mettre en œuvre un plan d'audit annuel, validé par le Comité d'Audit pour le compte des Conseils d'Administration ;
- évaluer l'adéquation du système de contrôle interne et des autres éléments du système de gestion des risques ainsi que leur conformité avec les procédures, leur intégrité et leur fiabilité (exhaustivité, intégrité, précision) ;
- évaluer l'efficacité du système de gestion des risques ;
- vérifier la qualité, la fiabilité et la diffusion dans les délais de l'information financière et managériale (rapports (y compris rapports narratifs et rapport ORSA), continuité, fiabilité des systèmes d'informations) ;
- produire, lorsque cela est nécessaire ou justifié et au moins annuellement, un rapport écrit sur ses conclusions (rapport d'audit interne), à destination des Conseils d'Administration ;
- assurer le suivi des recommandations présentes dans le rapport d'audit interne.

Les autres intervenants opérationnels

Les Correspondants Processus et Contrôle Interne (CPCI)

Ce sont les personnes en charge du contrôle interne au sein des services opérationnels et fonctionnels du Groupe PREVOIR.

Un CPCI a la charge d'un ou plusieurs processus, pour lequel il :

- est responsable de l'efficacité globale du processus, donc de sa performance ;
- est garant de l'amélioration permanente de la performance du processus ;
- communique les informations importantes relatives au fonctionnement et aux résultats du processus,
- intègre la démarche dans le travail de tous les jours ;
- rend compte de la maturité et de la performance de son processus à son sponsor ;
- identifie et évalue les risques, mets en œuvre les éléments de maîtrise de risques (y compris les contrôles).

Les CPCI rendent compte à leur sponsor qui est un membre du Comité de Direction.

Les collaborateurs

L'ensemble des collaborateurs participe à la maîtrise des risques notamment en :

- respectant les procédures de travail formalisées ;
- signalant les incidents ;
- s'assurant de la qualité des données utilisées et produites.

Le tableau suivant synthétise les différents documents à produire et à approuver par les acteurs du dispositif de gestion des risques de l'entreprise :

Document	Fréquence	Emission	Revue	Validation
Rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR)	1 fois par an au minimum (1)	Direction Financière	Comité d'audit	Conseil d'Administration
Rapport Régulier au Contrôleur (RSR)	1 fois tous les 3 ans au minimum (1)	Direction Financière	Comité d'audit	Conseil d'Administration
Rapport ORSA	Au moins 1 fois par an	Fonction Gestion des risques	Comité d'audit	Conseil d'Administration
Rapport de la fonction actuarielle	Au moins 1 fois par an	Fonction actuarielle	Comité d'audit	Conseil d'Administration
Etats quantitatifs (QRT)	1 fois par an : entité ET groupe Tous les trimestres : entité et groupe (2)	Direction Financière		Direction Générale
Plan d'audit	1 fois par an	Fonction Audit interne		Comité d'audit
Rapport du comité d'audit interne	1 fois par an	Comité d'audit		Conseil d'Administration

(1) Il convient d'informer le **superviseur** en cas de réalisation de certains événements prédéfinis et d'informer le **public** en cas d'événement majeur.

(2) Exemption au reporting trimestriel possible

B.3.3. Système de gestion des risques

Dans le cadre de sa mise en conformité avec les exigences Solvabilité 2 (alinéa 1 de l'article 44 de la Directive Solvabilité 2), l'entreprise a mis en place un système de gestion des risques permettant d'identifier, évaluer, suivre, gérer et communiquer les risques auxquels l'entreprise est ou pourrait être exposée.

Identification des risques

Le dispositif d'identification des risques en vigueur dans l'entreprise s'appuie sur une approche « bottom-up » au travers des contrôles de 1^{er} niveau réalisés par les opérationnels et combinés aux travaux du Contrôle Interne (cartographies des processus, risques et contrôles et suivi des incidents).

L'identification des risques est réalisée par différents acteurs :

- le Comité de contrôle interne et de conformité pour les risques opérationnels ;
- le Risk Management pour les risques financiers et relatifs à la gestion Actif/Passif (ALM) ;
- la Direction Technique pour les risques assurantiels (techniques).

Le comité des risques est informé de l'ensemble des risques ainsi identifiés.

La nomenclature des processus, des risques et des contrôles réalisés par le Contrôle Interne permet de définir un référentiel commun, de faciliter in fine un pilotage transversal des risques et de rester indépendant de toute modification organisationnelle interne.

Evaluation des risques

La mesure des différents risques de l'entreprise est effectuée en respectant une méthode homogène basée sur les différents indicateurs de risques définis. Ainsi, chaque risque est évalué selon ses spécificités et une méthodologie de cotation appropriée :

- l'évaluation quantitative des risques financiers et assurantiels s'appuie sur les règles de calcul standards du Pilier 1 de la Directive Solvabilité 2 ;
- l'évaluation qualitative des risques opérationnels s'appuie sur des échelles internes de survenance et d'impact.

Maîtrise des risques

Le dispositif de maîtrise des risques au sein de l'entreprise repose sur un système de contrôle interne qui comprend 3 lignes de maîtrise :

- 1^{ère} ligne : le management opérationnel ;
- 2^{ème} ligne : les services fonctionnels ;
- 3^{ème} ligne : l'Audit interne.

Communication des risques

Voici, par sous-politique de gestion des risques, un récapitulatif des communications et reportings (études, résultats, rapports...) actuellement soumis aux instances :

Sous-politiques de gestion des risques	Documents	Emetteurs	Destinataires
Toute sous politique	Rapport d'activité vérification de la conformité	Fonction vérification de la conformité	Comité d'Audit
	Rapport du Comité des risques	Fonction gestion des risques	
Souscription	Analyse des lois de comportement	Actuariat Produits	Comité de Direction
	Etudes sur la sinistralité		Comité d'Orientation de l'Offre
	Mesure de la rentabilité prévisionnelle de la nouvelle génération	Actuariat Central et Contrôle de Gestion	Comité de Direction et Comité d'Audit
	Rapport de la fonction actuarielle	Fonction actuarielle	Comité d'Audit et Conseils d'Administration
Provisionnement	Rapports narratifs	Actuariat Central	Comité d'Audit et Conseils d'Administration
	Rapport de la fonction actuarielle	Fonction actuarielle	
Gestion actif – passif	Rapports narratifs	Risk Management	Comité d'Audit et Conseils d'Administration
Investissements	Suivi du portefeuille Actions	Risk Management	Conseils d'Administration
	Rapports narratifs		Comité d'Audit et Conseils d'Administration
	Suivi allocation d'actifs		Comité d'investissements
Risques opérationnels	Synthèse des matrices de risques opérationnels	Service de la Qualité et du Contrôle Interne (SQCI)	Comité de Direction
	Bilan des activités de surveillance du SQCI		
Réassurance	Rapports narratifs	Actuariat Central	Comité d'Audit et Conseils d'Administration

Plans d'urgence

Afin de veiller à la continuité de ses activités en général et de son système de gestion des risques en particulier, l'entreprise a mis en place un dispositif lui permettant de faire face à une situation de crise pouvant perturber ou interrompre son activité. Ce dispositif repose sur deux composantes :

La composante stratégique qui se traduit par :

- la définition des modalités de la gestion de crise, selon les scénarios retenus ;
- l'expression de besoin dans l'analyse d'impact métier pour toutes les directions de l'entreprise ;
- la définition des grandes lignes de la stratégie de secours.

La composante opérationnelle qui se traduit par :

- la mise en place d'un Plan de Continuité Métiers (PCM), définissant les moyens de travail en mode dégradé ;
- la mise à jour du Plan de Secours Informatique (PSI), selon les évolutions des besoins métiers ;
- un socle de documentation, de moyens mis en œuvre et de ressources humaines, technologiques et matérielles nécessaires à la reprise de l'activité.

B.3.4. Description du processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité

L'ORSA ou évaluation interne des risques et de la solvabilité (Own Risk and Solvency Assessment) est le processus par lequel l'entreprise procède aux 3 évaluations suivantes :

1. l'évaluation de la mesure dans laquelle le profil de risque de l'organisme s'écarte des hypothèses qui sous-tendent le calcul du SCR ;
2. l'évaluation du respect permanent des obligations réglementaires concernant la couverture du SCR, du MCR et des exigences concernant le calcul des provisions techniques ;
3. l'évaluation du besoin global de solvabilité (BGS) : cette notion englobe le SCR ainsi que d'autres évaluations portant notamment sur des risques non couverts par la Formule Standard.

Le dispositif ORSA repose sur les acteurs suivants :

Le Conseil d'Administration définit les principes directeurs en matière de stratégie et de prise de risque. Au regard de l'ORSA il doit ainsi :

- valider la politique écrite ORSA ;
- déterminer l'appétence au risque et les limites associées ;
- valider le rapport ORSA final à destination de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) ;
- le cas échéant, demander la réalisation d'un ORSA exceptionnel ;
- intégrer les résultats du système de gestion des risques dans ses prises de décision.

Le Comité d'audit, en matière d'ORSA, a notamment pour rôle de :

- s'assurer que l'ORSA a été réalisé en application des principes décrits dans la politique ORSA ;
- apporter des recommandations aux Conseils d'Administration pour améliorer le processus ORSA ;
- donner un avis consultatif sur l'ensemble du reporting ORSA soumis à l'approbation des Conseils d'Administration.

Le Comité des risques a pour rôle de :

- s'assurer de la bonne réalisation de l'ORSA ;
- s'assurer de la qualité des données et de la fiabilité des résultats obtenus, en lien avec les recommandations de la fonction actuarielle et du Contrôle Interne ;
- préparer la revue annuelle de la politique écrite ;
- donner un avis consultatif sur le rapport ORSA avant transmission au Comité d'audit et aux Conseils d'Administration ;
- sensibiliser tous les acteurs à l'importance de la réalisation de l'ORSA et au respect des procédures.

La Fonction gestion des risques a pour principales missions, dans le cadre de l'ORSA, de :

- mettre en œuvre le processus opérationnel de l'ORSA régulier et exceptionnel ;
- décliner l'appétence au risque en tolérances au risque et limites opérationnelles ;
- réaliser le calcul de l'ORSA et formaliser le rapport ORSA ;
- adresser ce rapport au Comité des risques à destination du Comité d'audit puis des Conseils d'Administration.

B.4. Contrôle interne

B.4.1. Système de contrôle interne (SCI)

Les trois lignes de maîtrise

La Direction Générale est au cœur du dispositif de maîtrise globale des risques. Sa structure en « trois lignes de maîtrise » est une approche pertinente des rôles et responsabilités du management opérationnel, des fonctions transverses et de l'audit interne.

1. Le management opérationnel

La première ligne de maîtrise des activités est constituée par les managers opérationnels, responsables de l'évaluation et de la diminution des risques, notamment par un Dispositif de Maîtrise des Risques complété si nécessaire par des contrôles opérationnels. Les personnes en charge du contrôle interne pour ces fonctions sont les Correspondants Processus et Contrôle Interne (CPCI) identifiées nominativement dans la cartographie des risques.

2. Les services fonctionnels

La deuxième ligne de maîtrise est constituée des services fonctionnels responsables de domaines d'expertise et des fonctions qui n'exercent pas de fonctions opérationnelles. Elles peuvent être centralisées et/ou situées au niveau des activités/métiers/entités.

3. L'audit interne

En tant que troisième ligne de maîtrise des activités, une fonction d'audit interne indépendante est rattachée au Président.

L'audit interne fournit, à travers une approche fondée sur le risque, une assurance globale au Conseil d'Administration, au comité d'audit et à la direction générale.

Responsabilités des organes de gouvernance

Le Conseil d'Administration

Il incombe au Conseil d'Administration de veiller à ce que les risques susceptibles de compromettre les objectifs d'entreprise soient identifiés à temps et que des mesures appropriées soient engagées. Pour assumer sa fonction de surveillance, le Conseil d'Administration ou son comité d'audit examinent régulièrement la qualité du Système de Contrôle Interne (SCI) avec la direction.

Le Conseil d'Administration s'appuie sur la fonction Vérification de la conformité sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives adoptées par la directive (art. 46 de la Directive Solvabilité 2).

Le Comité d'audit

Le comité d'audit examine chaque année, en liaison avec les commissaires aux comptes et les personnes en charge du contrôle interne, l'ensemble des travaux et recommandations du contrôleur interne. Son Président rend compte des travaux du comité aux Conseils d'administration de Société Centrale Prévoir, Prévoir Vie et Prévoir-Risques Divers. Le compte rendu du comité est annexé au procès-verbal de la séance du Conseil correspondante.

Pilotage du Système de Contrôle Interne

▪ Le Comité des risques

Ce comité a pour mission, sur l'ensemble des risques auxquels l'entreprise est exposée (assuranciers, financiers & ALM, opérationnels, ...), de mettre en œuvre le système de gestion des risques :

- centraliser les travaux des fonctions clés ;
- identifier les risques auxquels l'entreprise est exposée ;
- informer / alerter les instances de gouvernance.

Il est composé du comité de direction restreint (1 directeur par direction) et des 4 fonctions clés et présidé par le directeur général. Il se réunit tous les trimestres, et sur convocation expresse en cas de besoin.

- Le Responsable de la Qualité et du Contrôle Interne

L'animation du Système de Contrôle Interne (SCI) est assurée par le Responsable de la Qualité et du Contrôle Interne (RQCI). Il définit et met en œuvre la politique de contrôle interne, il assure le contrôle de la mise en œuvre des politiques écrites, il anime le réseau des Correspondants Processus et Contrôle Interne. Le RQCI reporte au Directeur Général de l'entreprise.

- Le Comité contrôle interne et conformité (CCIC)

Le Comité contrôle interne et conformité est composé de CPCI et de l'équipe du Service Qualité et Contrôle Interne. Il reporte au Comité des Risques.

Ce CCIC est animé par le RQCI et a notamment pour finalité :

- le suivi des plans d'action des risques classés en Action Prioritaires ;
- le suivi du plan de contrôle permanent de l'année en cours, l'analyse des résultats des contrôles et la mise à jour du plan de contrôle permanent ;
- le suivi des incidents et des leurs plans d'actions éventuels.

Processus et procédures

Cadre de contrôle interne

La présentation de l'environnement de contrôle interne et la sensibilisation de l'ensemble du personnel aux activités de contrôle interne et l'implication de chacun dans le dispositif est de la responsabilité du RQCI.

L'entreprise s'inspire des 17 principes de contrôle interne et des points d'attention associés développés par le Committee Of Sponsoring Organisation (COSO) selon les 5 composants :

- environnement de contrôle ;
- évaluation des risques ;
- activités de contrôle ;
- information et communication ;
- activités de pilotage.

Sur la base d'entretiens avec les Correspondants Processus et Contrôle Interne et sur la base des documents existants au sein de l'entreprise des constats sont relevés qui servent par suite à forger un jugement sur l'application des principes de contrôle interne.

Activités de contrôle

Les activités de contrôles sont fondées sur les 3 principes n°10 à 12 du COSO 2013 :

L'entreprise sélectionne et développe des activités de contrôle qui visent à maîtriser et à ramener à un niveau acceptable les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs.

L'entreprise sélectionne et développe des contrôles généraux informatiques pour faciliter la réalisation des objectifs.

L'entreprise déploie les activités de contrôle par le biais de règles qui précisent les objectifs poursuivis, et de procédures qui permettent de mettre en œuvre ces règles.

Information et communication

Liste des communications et reportings mis en place :

Objet	Informations	Emetteur	Destinataire
Rapports narratifs S2	Informations relatives au contrôle interne	RQCI	Conseils d'administration
Cartographie des risques	Communication sur les risques identifiés	RQCI	Comité des risques Comité d'audit
Communication en séminaire des CPCI	Retour d'information sur les risques identifiés	RQCI	CPCI

Plan d'actions prioritaires	Liste des risques majeurs et actions associées	RQCI et CPCI	Comité des risques Comité d'audit
Référentiel de contrôle interne	Suivi des plans d'actions, incidents, des résultats du plan de contrôle permanent,	RQCI	Comité des risques

Informations sur les activités conduites en 2017 :

- Cartographie des risques 2017.

Au cours du 1^{er} semestre 2017, le Groupe Prévoir a mis en œuvre un Système Informatisé de Gestion des Risques qui a été utilisé par les CPCI au cours 3^{ème} trimestre pour mettre à jour la cartographie des risques 2017. D'autre part le référentiel de risques d'Assurance de l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne a été présenté aux CPCI pour développer leur professionnalisme en matière d'identification et de gestion des risques.

Cette cartographie a été présentée par le Service Qualité et Contrôle Interne le 14 novembre 2017 au Comité des Risques et le 28 novembre 2017 au Comité d'audit.

- Plans de contrôles et résultats des contrôles.

Les activités de contrôle servent à assurer :

- le bon fonctionnement des processus internes ;
- la fiabilité de l'information financière ;
- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale et le Conseil d'Administration.

La formalisation du contrôle permanent pour 2018 a été revue au 4^{ème} trimestre 2017 et présenté au CCIC le 30 janvier 2018. Il comprend les 9 plans de contrôles suivants :

- finance ;
- partenariat ;
- gouvernance produit ;
- sécurité ;
- réclamation ;
- distribution et contractualisation ;
- exécution des contrats et fin des relations contractuelles ;
- ressources humaines ;
- immobilier.

Les résultats des contrôles remonteront directement dans le SIGR et seront suivis par le CCIC.

B.4.2. Fonction vérification de la conformité

Conformément à l'article 46 alinéa 1 de la Directive Solvabilité 2, le système de contrôle interne de l'entreprise comporte une fonction clé chargée de vérifier la conformité aux dispositions légales et réglementaires.

Gouvernance

La fonction conformité est portée par le Responsable de la Qualité et du Contrôle Interne. Le Responsable de la fonction conformité donne délégation à chaque Directeur pour mettre en œuvre la vérification de la conformité dans son domaine. Cette délégation est acceptée et est matérialisée par la signature du plan de conformité joint en annexe.

Périmètre de la vérification de la conformité

Périmètre de la vérification de la conformité :

- les activités de l'entreprise, de ses succursales et de ses filiales ;
- les activités de la Société Centrale Prévoir.

Activités et responsabilités relatives à la vérification de la conformité

- le plan de conformité décrit pour chaque Direction le périmètre et les activités de vérification de la conformité. Ce document est mis à jour au moins une fois par an par la fonction conformité et validé par le Comité des Risques ;
- chaque Direction s'appuie sur des experts métiers pour mettre en œuvre le plan de conformité sur son périmètre ;
- le suivi de la mise en œuvre des vérifications prévues dans le plan de conformité est réalisé par la fonction conformité ;
- un rapport d'activité annuel est fait par chaque Directeur avec la collaboration du responsable de la fonction conformité qui en fait une synthèse globale. Il comprend notamment le bilan des mises en conformité réglementaires de l'année et les dispositions prévues à court et moyen terme.

B.5. Fonction d'audit interne

B.5.1. Mise en œuvre de l'audit interne dans l'entreprise

L'Audit Interne donne à l'entreprise une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses recommandations pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée. Il aide à atteindre ses objectifs :

- en évaluant périodiquement, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle interne et de management opérationnel et stratégique ;
- en appréciant la qualité des méthodes de pilotage et de gestion, l'utilisation des ressources et des moyens mis en œuvre pour garantir la régularité, la sécurité et la validation des opérations réalisées ;
- en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité ;
- en vérifiant la mise en œuvre effective et les résultats des plans d'action faisant suite aux recommandations.

Et plus spécifiquement, s'agissant des exigences réglementaires issues de Solvabilité 2 :

- évaluation de la gouvernance des risques ;
- mise en œuvre de l'ensemble des politiques écrites ;
- qualité du dispositif de contrôle permanent et des fonctions clef ;
- qualité et fiabilité de l'ORSA ;
- fiabilité des reportings SFCR et QRT.

B.5.2. Indépendance de l'audit interne

L'audit interne est hiérarchiquement rattaché au Président du Groupe et reporte au Comité d'audit dans le cadre de la charte du comité afin de garantir son indépendance des opérations, des activités d'assurance et des fonctions supports et transversales du Groupe et des compagnies. A ce titre, il n'assume aucune responsabilité opérationnelle en dehors des activités propres à l'audit interne.

En tant que de besoin, et en accord avec le Président, il peut faire appel à des ressources et des compétences externes pour mener à bien ses travaux et missions d'audit.

B.5.3. Politique d'audit interne

La politique d'audit interne a pour objectif de définir les missions et les principes de fonctionnement de l'audit interne du Groupe. Elle est rédigée en conformité avec la directive Solvabilité 2 et ses orientations, les instructions et recommandations de l'ACPR et les normes de l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Internes.

Elle est complétée d'une procédure opérationnelle à destination des personnes auditées conformément aux bonnes pratiques relatives au système documentaire.

La politique d'audit interne est élaborée par la fonction d'audit interne.

La politique d'audit interne est examinée annuellement par le Comité d'audit puis approuvée par le Conseil d'Administration de l'entreprise.

B.6. Fonction actuarielle

B.6.1. Mise en œuvre de la fonction actuarielle dans l'entreprise

La fonction actuarielle est assumée par le Directeur Technique. Elle contribue notamment à la mise en œuvre du système de gestion des risques.

Dans ce cadre, ses principales missions sont de :

- valider la pertinence des méthodes, modèles, hypothèses, de la qualité et de l'exhaustivité des données utilisées pour le calcul des provisions techniques en compte sociaux et sous Solvabilité 2 (Best Estimate Liability ou BEL) ;
- valider le calcul des provisions techniques en comptes sociaux et sous Solvabilité 2 (BEL) ;
- rédiger un rapport actuariel à soumettre au Conseil d'Administration (ce rapport émet notamment une opinion générale sur la politique générale de souscription et sur l'adéquation des programmes de réassurance) ;
- émettre un avis lors de la mise sur le marché d'une nouvelle offre d'assurance.

B.7. Sous-traitance

B.7.1. La politique de sous-traitance

La politique de sous-traitance s'inscrit dans le cadre de la mise en place d'un système de gestion des risques efficace et conforme aux nouvelles exigences réglementaires.

L'objectif de cette politique est de décrire le dispositif de gestion des risques opérationnels liés à la sous-traitance mis en place par l'entreprise et d'établir son périmètre d'application.

B.7.2. Périmètre d'application

La politique de sous-traitance s'applique à :

- l'assurance en marque blanche ;
- la gestion de certains des contrats d'assurance ;
- la gestion des valeurs mobilières.

L'activité d'assurance en marque blanche est rattachée au Responsable du service « Prévoir Partenaires » au sein de la direction Marketing et Communication de l'entreprise.

Dans ce cadre, Prévoir Partenaires délègue toujours la commercialisation des contrats (principe même de l'activité) et peut déléguer tout ou partie de la gestion des contrats. Prévoir Partenaires garde la maîtrise de la conception des produits

La gestion de certains des contrats d'assurance est actuellement mise en place au sein de l'entreprise pour de l'Assurance de Prêt, de la Santé, des PERP et des Conventions Obsèques.

Dans ce cadre, l'entreprise délègue tout ou partie de la gestion des contrats

Pour les valeurs mobilières, des mandats de gestion ont été mis en place avec la Société de Gestion Prévoir (SGP) pour les actions et les produits de taux

La délégation de la distribution et la délégation de la gestion, lorsqu'elle est mise en place, sont deux activités dont le caractère important ou critique, au sens de l'article 49 de la Directive Solvabilité 2, est avéré.

B.7.3. Processus de suivi la politique

La présente politique de sous-traitance est établie par les Responsables des activités et validée par les Conseils d'Administration.

C. Profil de risque

De par ses activités, ainsi que par l'environnement économique, concurrentiel et réglementaire dans lequel elle évolue, l'entreprise est soumise à différentes natures de risques.

En raison de nombreuses éventualités et incertitudes liées à ces risques, l'entreprise a formalisé des procédures et des contrôles qui lui permettent d'identifier et de gérer ses risques. Ces procédures et ces contrôles sont implémentés à la fois au cœur des processus opérationnels qui supportent les activités de l'entreprise, mais aussi dans des processus spécifiques dédiés à la gestion des risques.

L'organisation de la gestion des risques est détaillée dans la section B.3 du présent document. Cette organisation fait ressortir que l'entreprise est soumise à des risques assurantiels (ou risque de souscription), des risques financiers (les risques de marché, le risque de contrepartie et le risque de liquidité), des risques opérationnels et d'autres risques (comme le risque de réputation ou le risque stratégique) qui font l'objet de processus particuliers.

Les risques quantifiables font l'objet du calcul d'une exigence de capital de solvabilité requis (SCR). L'ensemble des montants composant le SCR de l'entreprise est représenté dans le QRT S-25.01.21 présenté en annexe de ce rapport. Les mouvements de ses composants sont détaillés dans la partie E.2 du rapport. Il apparaît ainsi que le profil de risque de l'entreprise est particulièrement marqué par le risque de marché, le risque de souscription représentant le second montant le plus important mais pour une part bien inférieure.

Le montant cumulé du SCR de ces deux catégories de risque représente 94% de la somme de l'ensemble des catégories de risque (hors risque opérationnel), avant absorption par les impôts.

En plus de calculer le SCR nécessaire pour couvrir le risque pris dans les conditions prévues de façon réglementaire (à l'horizon d'un an et sur un niveau de confiance de 99,5%), l'entreprise réalise dans le cadre de l'ORSA, une évaluation prospective de sa solvabilité propre sur l'horizon du business plan. Dans ce cadre, un scénario central est établi sur la base des ambitions stratégiques et est aligné sur les politiques de gestion des risques. Des scénarios de stress sont également exploités pour vérifier la robustesse de la solvabilité dans des conditions adverses. Aux scénarios de stress sont associés des procédures de pilotage des risques, des décisions de gestion à appliquer en situations extrêmes ainsi que des mesures de prévention ou de réduction des risques.

C.1. Risque de souscription

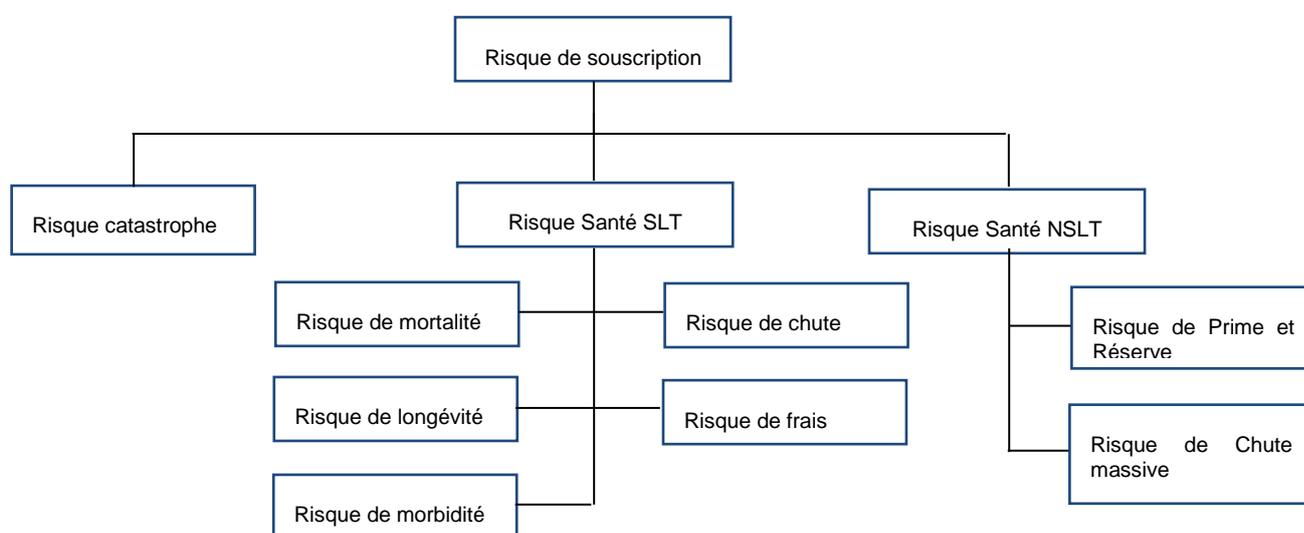
C.1.1. L'exposition au risque de souscription

L'activité de l'entreprise consiste en l'engagement de verser à l'assuré, une somme donnée à une date déterminée pour un dommage corporel l'affectant.

La description du profil des risques techniques liés à la souscription se fonde principalement sur la nature des garanties contenues dans les produits d'assurance commercialisés et le volume d'affaires correspondant. On distingue principalement :

- les risques santé similaires aux techniques appliquées en vie (Santé SLT),
- les risques santé non-similaire aux techniques appliquées en vie (Santé NSLT),
- le risque de catastrophe.

Une approche compréhensible de l'évaluation des risques par la formule standard conduit à la représentation suivante :



Le calcul du risque de souscription est différent en fonction du profil de risque (santé SLT, santé NSLT et catastrophe).

Les principaux risques sont les suivants :

- les risques santé SLT (39% du risque de souscription avant diversification vs 45% en 2016) ;
- les risques santé NSLT (52% du risque de souscription avant diversification vs 45% en 2016).

C.1.2. L'exposition au risque de souscription – Santé SLT

Sont classés en risque Santé SLT les contrats d'assurance comportant des garanties sans possibilité de révision tarifaire. Les flux de ces garanties (classées en Lob 29 ou Lob 33) sont projetés sur la durée du contrat. Elles concernent principalement :

- les garanties assurance emprunteur ;
- les garanties annexes « Risques Divers » d'un contrat d'assurance vie dont la garantie principale est portée par Prévoir-Vie. Il peut s'agir de garanties accident, invalidité, exonération ou d'indemnité en cas d'arrêt de travail ;
- les contrats en cours de service de rentes.

Le risque de souscription des garanties classées en santé SLT (lob 29, lob 33 et lob 35) se compose du :

- **risque de mortalité** : il représente la perte résultant d'une hausse des taux de mortalité, pour les polices pour lesquelles l'augmentation du taux de mortalité entraîne une augmentation de la valeur des passifs d'assurance (ex. : les garanties dommages corporels des temporaires décès en primes naturelles),

- **risque de longévité** : il représente la perte résultant d'une baisse des taux de mortalité, lorsque la baisse du taux de mortalité entraîne une augmentation de la valeur des passifs d'assurance (par exemple les rentes d'invalidité),
- **risque de morbidité** : il représente la perte liée à l'augmentation des taux d'invalidité et de maladie et de morbidité, pour les garanties contre les pertes de revenu ou les prises en charges de frais de soins (par exemple les garanties incapacité/invalidité sur l'assurance de prêt ou sur des produits de type mixte : augmentation du passif liée à la hausse des prestations et à la diminution des primes futures),
- **risque de chute** : il représente la perte découlant de l'augmentation des taux de résiliation pour les polices pour lesquelles la perte de primes futures entraîne une augmentation de la valeur des passifs d'assurance,
- **risque lié aux frais** : il représente une évolution défavorable des dépenses engagées pour la gestion des contrats d'assurance.

Les principaux risques des garanties classées en SLT sont les suivants :

- **morbidité** : ce risque est essentiellement porté par le produit d'assurance emprunteur, les capitaux sous risque étant élevés, une augmentation de la morbidité augmente fortement les prestations dues,
- **chutes** : le risque de chute de masse est surtout présent sur les produits générant des primes futures élevées, il est donc surtout porté par le produit d'assurance emprunteur,
- **frais** : ce risque est d'autant plus fort que le produit contribue fortement au chiffre d'affaires de la société, il est donc principalement porté par l'assurance emprunteur et par les garanties accident des produits vie entière.

Le montant cumulé du SCR correspondant à ces trois risques représente 96% de la somme du risque de souscription SLT (hors diversification).

C.1.3. L'exposition au risque de souscription – Santé Non-SLT (Santé NSLT)

Sont classés en risque Santé NSLT les contrats d'assurance avec une possibilité de révision tarifaire illimitée. Ces garanties sont classées en Lob 1 ou Lob 2. Les flux sont projetés jusqu'à la date de la prochaine révision tarifaire prévue au contrat (projection sur une période comprise entre 0 et 12 mois). Ces contrats concernent généralement des produits exclusivement couverts par Prévoir-Risques Divers, ou des produits ayant une garantie à Prévoir-Vie, mais assortis de nombreuses garanties portées par Prévoir-Risques Divers. Elles concernent donc principalement les garanties suivantes :

- incapacité/invalidité ;
- hospitalisation ;
- décès accidentel ;
- les garanties de remboursement des frais de soins (contrats santé).

En ce qui concerne les activités santé NSLT, l'une des principales responsabilités de l'entreprise dans le cadre de ses activités d'assurance est d'établir des réserves en cas de survenance d'un événement mettant en jeu une police d'assurance.

Ces réserves doivent être suffisantes pour garantir le paiement du sinistre dans le futur, il est donc pris en compte les risques suivants :

- **risque de primes et de réserves** : il représente la nature aléatoire de l'évaluation des sinistres et leur mauvaise estimation ainsi que l'éventualité dans laquelle le coût des futurs sinistres soit supérieur aux primes perçues,
- **risque de chute** : il représente, comme en santé SLT la perte découlant de l'augmentation des taux de résiliation pour les polices pour lesquelles la perte de primes futures entraîne une augmentation de la valeur des passifs d'assurance.

Le risque de primes et réserves est le risque le plus sensible sur les garanties classées en NSLT car le volume des primes sous risque est important (le risque est estimé en appliquant un coefficient défini par la réglementation au montant des primes et réserve). Le risque de primes et réserves représente 91% du risque de souscription NSLT.

C.1.4. L'exposition au risque de souscription – Catastrophe

Enfin, le risque de catastrophe est calculé globalement. Il matérialise la survenance de catastrophes naturelles ou d'origine humaine, par nature imprévisibles. Il représente les pertes résultantes d'événements extrêmes ou irréguliers non capturés par les risques de tarification et de provisionnement.

Le risque catastrophe est principalement porté par les contrats d'assurance avec des garanties de décès accidentel et d'invalidité, compte tenu des montants de capitaux sous risques.

C.1.5. Les concentrations sur le risque de souscription

Les expositions les plus élevées concernant les deux risques les plus importants (santé SLT et santé NSLT) sont portées par le montant de provisions techniques (BEL) et peuvent être représentées par le tableau suivant :

En milliers d'euros	2017	2016	Var.
Risque Santé NSLT			
Lob 1 - Assurance des frais médicaux	981	1 423	-31,06%
Lob 2 - Assurance de protection du revenu	-5 272	-2 846	85,24%
Risque Santé SLT			
Lob 29 - Santé assimilée à la vie	-32 905	-33 605	-2,08%
Lob 33 - Rentes issues de contrats non vie et liée à des garanties santé	10 774	9 452	13,99%
Lob 35 - Réassurance maladie	-2 288	0	ns

Table 9 : Evolution des BEL pour le risque Santé SLT et NSLT

Le détail des expositions par sous-risque est fourni en annexe de ce rapport.

Les provisions techniques du risque « frais médicaux » diminuent de 31% suite à la réduction du portefeuille consécutive à la mise en place de l'ANI (Accord National Interprofessionnel). Le BEL « Protection des revenus » est davantage négatif qu'en 2016 en raison de l'augmentation des primes projetées sur les produits commercialisés (produits de décès accidentel et d'indemnité en cas d'hospitalisation commercialisés par Filiassur, et Prévoir Autonomie Bien Etre) et de la baisse des frais projetés (notamment les frais d'administration). L'évolution des provisions techniques de la ligne d'activité 29 est en léger recul notamment suite à la baisse des frais projetés. L'évolution des provisions en Lob 33 suit l'évolution des provisions de rentes en comptes sociaux.

C.1.6. Les techniques d'atténuation des risques de souscription

Les opérations de cessions en réassurance visent à protéger le portefeuille de polices de l'entreprise, face à des risques d'assurance pouvant affecter leurs fonds propres.

Les principaux traités actuellement souscrits couvrent les garanties suivantes :

- dépendance et Assurance de Prêt : La réassurance permet d'atténuer les écarts sur les hypothèses de morbidité ;
- de façon générale, la réassurance permet également l'atténuation des écarts sur les hypothèses de rachat et la survenance d'un risque Catastrophe.

C.2. Risque de Marché

C.2.1. L'exposition au risque de marché

Le risque de marché provient de l'aléa portant sur l'évolution de la volatilité des prix de marché des produits financiers détenus à l'actif ou au passif et de leur corrélation.

Les principaux risques de marché auxquels est exposée l'entreprise sont les suivants :

- **le risque action** qui représente la perte potentielle liée à une baisse de la valeur de marché des actions détenues en direct ou à travers des fonds à dominante actions ;
- **le risque de taux** qui résulte de changements du niveau de la courbe des taux d'intérêts sans risque et de l'augmentation de sa volatilité. Il peut engendrer un effet défavorable si l'impact au bilan de l'entreprise est moins favorable à l'actif qu'au passif ;
- **le risque immobilier** qui concerne la perte potentielle liée à une variation défavorable du marché immobilier sur la valeur des actifs ;
- **le risque de spread** qui représente la perte que l'entreprise subirait en cas de dégradation de la qualité de crédit d'une contrepartie obligataire ;
- **le risque de change** qui mesure la sensibilité des actifs et des passifs à une variation des cours des devises par rapport à l'Euro ;
- **le risque de concentration**, qui traduit le fait que la volatilité d'un portefeuille augmente avec sa concentration sur un même émetteur.

Parmi ces risques de marché majeurs, les risques les plus importants sont les risques action, immobilier et de spread qui représentent plus de 82% de la somme du SCR cumulé sur le risque de marché, hors effets de diversification entre risques (cf. Chapitre E.2.).

A titre indicatif, la constitution du portefeuille d'actif de l'entreprise, et l'évolution des positions au regard de l'exercice précédent, sont représentées (en valeur nette comptable) dans le tableau de Composition des placements au 31.12.2017 en section 3 du chapitre A.

Le portefeuille (en valeur de marché) est principalement composé d'actions (41,0%), d'obligations (34,3%) et d'immobilier (21,1%), le reliquat étant constitué d'instruments monétaires.

Au cours de l'exercice, la valeur de marché des placements a progressé de 7,7%. Le montant des positions en actions et immobilier ont progressé (respectivement +11,2% et +21,6%) sous l'effet d'une évolution favorable des marchés ainsi que, pour l'immobilier, l'acquisition d'un nouveau bien. La valeur du portefeuille obligataire a légèrement reculé (-3,5%).

C.2.2. Les concentrations de risque de marché

Le risque action

A fin 2017, la valeur de marché du portefeuille soumis au risque de baisse des marchés actions s'élève à 123,8 M€. Le portefeuille est composé pour 91% d'actions détenues en direct et pour le reste d'OPCVM actions.

Les principales concentrations du portefeuille sont traduites dans les représentations suivantes, par zone géographique et par secteur d'activité.

ACTIONS			OPCVM		
Zone géographique	Valeur de marché	%	Zone géographique	Valeur de marché	%
France	90 077 378	80%	Europe	8 156 259	70%
Europe	22 124 344	20%	USA	1 948 518	17%
USA		0%	Asie	1 036 300	9%
International		0%	International	506 200	4%
Asie		0%	France		0%
TOTAL	112 201 722	100%	TOTAL	11 647 277	100%

Les actions détenues en direct correspondent majoritairement à des entreprises françaises alors que la stratégie d'investissement des OPCVM actions couvre plus largement la zone Europe.

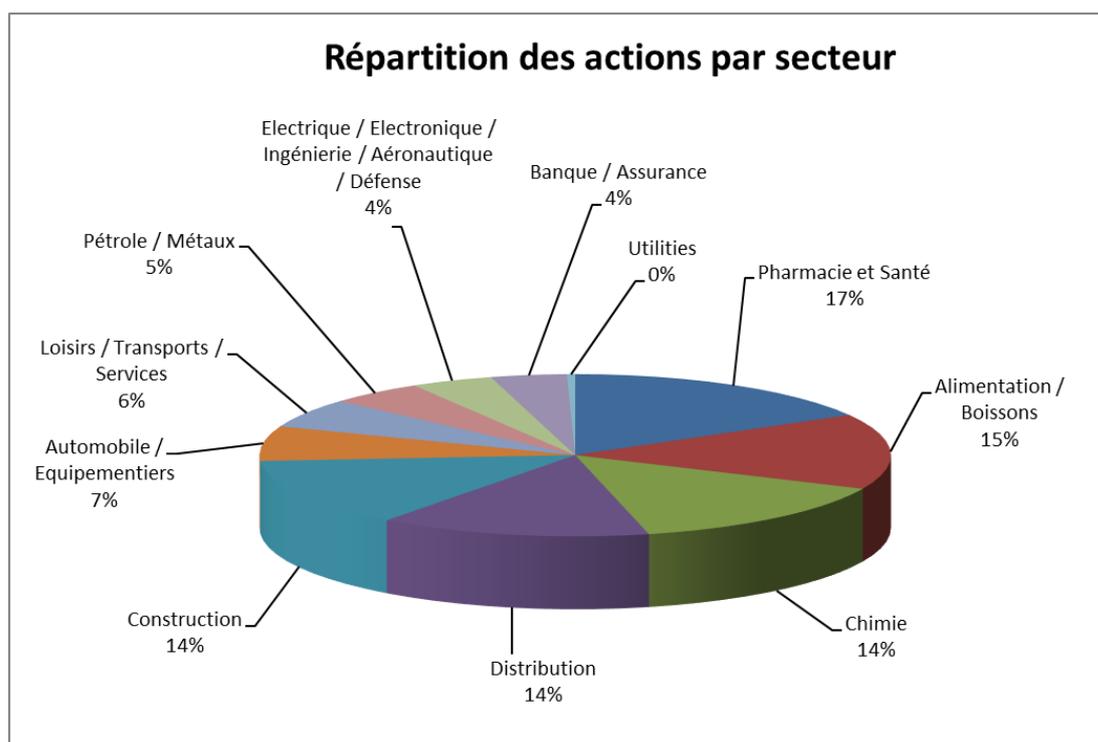


Table 10 : Concentrations d'exposition pour le risque action

L'entreprise veille à diversifier ses investissements entre différents secteurs économiques. Il n'y a pas eu de modification dans la hiérarchie des principaux secteurs durant l'exercice. Le poids du secteur Banque / Assurance a reculé de 3 pts du fait de la cession de valeurs bancaires.

Le risque immobilier

Le portefeuille immobilier de l'entreprise est majoritairement constitué d'immeubles situés à Paris dans le quartier central des affaires, détenus en direct.

- **Le risque de spread**

Ce risque concerne les investissements en obligations, en dehors de certaines expositions spécifiques de type dettes souveraines et supranationales (les obligations ainsi exclues du calcul du SCR de spread représentent 7% de la valeur de marché du portefeuille obligataire).

Le graphique suivant présente la répartition du portefeuille soumis au risque de spread par secteur économique.

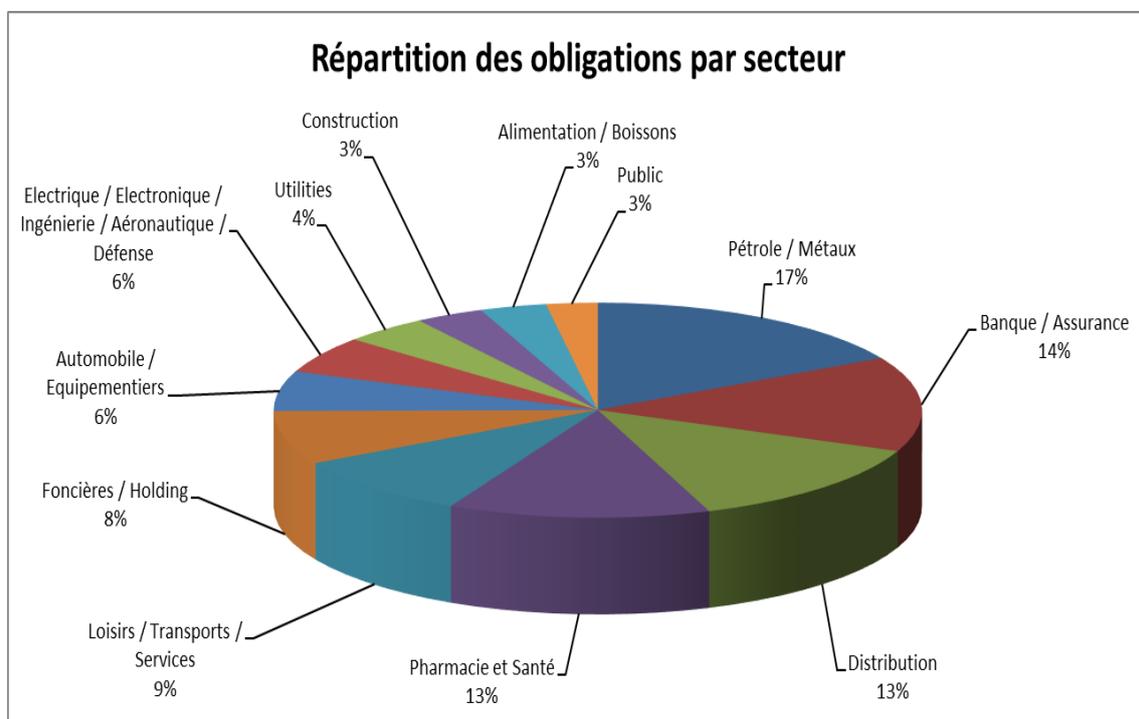


Table 11 : Concentrations d'exposition par secteur pour les risques liés aux obligations

A fin 2017, le secteur Pétrole / Métaux (+2 pts) est le plus représenté dans le portefeuille, le secteur Banque / Assurance ayant reculé à la seconde place (-2 pts). Le poids du secteur Foncière / Holding a fortement diminué (-7 pts).

Le rating moyen du portefeuille est de A-, stable par rapport à l'exercice précédent.

- **Le risque de taux d'intérêt**

L'entreprise est exposée aux fluctuations de la courbe des taux d'intérêt du fait de la différence de sensibilité entre ses expositions à l'actif et au passif, les scénarios qui impactent défavorablement les fonds propres de l'entreprise correspondent à des mouvements haussiers de taux.

Les postes du bilan sensibles aux fluctuations des taux d'intérêts sont les portefeuilles obligataires (104 M€) et les provisions techniques cédées aux réassureurs (-20,8 M€) à l'actif et les provisions techniques brutes de réassurance au passif (-28,7 M€).

Le portefeuille obligataire est plus sensible aux variations de taux que le Best Estimate. Le choc de taux à la hausse entraîne ainsi une baisse de la valeur des obligations qui affecte négativement l'actif net. Toutefois, la durée limitée du portefeuille obligataire implique que le montant du SCR de taux demeure limité (cf. section E.2.).

- **Le risque de change**

L'entreprise n'est pas exposée de façon matérielle au risque de change.

- **Le risque de concentration**

L'entreprise n'est pas exposée de façon matérielle au risque de concentration.

C.2.3. Les techniques d'atténuation des risques de marché

L'entreprise n'utilise pas d'instruments dérivés pour la couverture de ses risques de marché. Elle s'attache à limiter et maîtriser les risques de marché à travers ses principes de gestion des risques d'investissements et de gestion actif-passif.

- **Principe de la personne prudente**

Le double principe fort et historique de la politique d'investissement de l'entreprise est :

- d'investir uniquement dans des produits financiers dont il peut identifier, gérer et contrôler les risques et dont les mécanismes de valorisation sont compris par les instances de gouvernance, et
- de faire appel à des tierces parties (gérant, dépositaire...) reconnues sur le Marché.

- **Obligations**

Le profil de gestion est « buy & hold » - les titres sont choisis et détenus sur le long terme. Les opportunités d'investissement sont étudiées sur la base d'une analyse multicritères (émetteur, rating, rendement, secteur économique, durée). Si l'émetteur n'est pas déjà présent dans le portefeuille, une analyse crédit est réalisée. Le poids relatif de l'émetteur dans le portefeuille est également pris en compte afin de limiter le risque de concentration. Une contrainte forte consiste à maintenir le rating global du portefeuille ; aussi, des simulations sont réalisées pour évaluer l'impact sur le portefeuille (rating, duration, rendement) de différents scénarios d'investissement.

- **Actions**

Le profil de gestion est également « buy & hold » - les titres sont choisis et détenus sur le long terme. Avant tout achat, une analyse fondamentale de l'émetteur est réalisée pour étudier l'opportunité d'investir dans cette entreprise, le moment de l'achat est quant à lui déterminé suite à une analyse de marché.

- **Immobilier**

Pour ses investissements immobiliers, l'entreprise retient prioritairement des immeubles de qualité dans les beaux quartiers de Paris avec un objectif de détention sur le long terme.

C.3. Risque de Contrepartie

C.3.1. L'exposition au risque de Contrepartie

L'entreprise fait face à un risque de contrepartie relatif à la perte qu'elle subirait en cas d'insolvabilité d'un de ses partenaires d'affaires, à savoir le défaut d'un réassureur, d'une banque, d'un distributeur, délégataire de gestion ou encore l'inexécution de ses engagements par un débiteur.

Le risque de défaut des émetteurs obligataires n'est pas inclus ici du fait qu'il est déjà pris en compte dans le risque de Spread (risque de marché).

Pour l'entreprise, le facteur de risque principal relatif au risque de contrepartie concerne le défaut d'une ou plusieurs banques.

Il s'agit toutefois d'un phénomène de très courte durée lié à la période de clôture. En effet, les investissements monétaires sont cédés en toute fin d'exercice afin de comptabiliser les plus-values et viennent grossir le poste de « Banque » à l'inventaire. Ces montants sont réinvestis sur des supports à court terme dès le début de l'année suivante.

C.3.2. La concentration du risque de Contrepartie lié aux banques

En ce qui concerne le risque de défaut des banques, l'entreprise est cliente auprès d'une banque principale notée A.

C.3.3. La mitigation du risque de contrepartie

Pour limiter le risque de contrepartie, l'entreprise apprécie la solidité financière de ses partenaires d'affaires. En particulier, elle demande des nantissements ou dépôts espèce au titre des créances sur les réassureurs.

C.4. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que l'entreprise ne soit pas en mesure de faire face à ses besoins de paiement par la mobilisation de ressources financières liquides. Le risque peut en particulier survenir en cas de difficulté à céder des actifs pour faire face à une augmentation subite des prestations à régler aux assurés (hausse de sinistralité).

Le risque de liquidité fait l'objet d'un suivi par l'entreprise pour ses activités d'assurance et de placements financiers selon les deux axes suivants :

- Axe 1 : Suivi de la liquidité de ses investissements

L'entreprise évalue le niveau de disponibilité de ses investissements en qualifiant ces différents postes d'actifs en fonction de sa capacité à pouvoir vendre ses actifs de façon immédiate et sans perte de valeur.

- Axe 2 : Projection des flux prévisionnels de trésorerie (à court et à moyen terme)

L'entreprise établit une projection et un suivi de ses flux de trésorerie dérivant de son activité assurantielle, de son portefeuille financier et de sa gestion courante. Les principaux flux de trésorerie entrants sont composés des primes versées par les assurés, des revenus financiers du portefeuille de placements et des remboursements obligataires. Les principales dépenses sont constituées par les prestations réglées aux assurés et les frais généraux de l'entreprise.

C.5. Risque opérationnel

L'entreprise a implémenté un cadre d'analyse pour :

- identifier et quantifier les risques opérationnels qui pourraient provenir d'une défaillance globale de l'organisation, de systèmes de l'entreprise, d'origine humaine ou bien résultant d'un événement externe ;
- s'assurer de la pertinence des processus mis en place pour maîtriser ces risques est un pilier de la gestion des risques.

Le pilotage des risques opérationnels est décliné par le Service Qualité et Contrôle Interne (SQCI conformément à :

- la Politique de gestion des risques opérationnels ;
- la Politique de contrôle interne et de conformité.

Le pilotage repose sur le déploiement et le maintien d'une organisation adaptée et homogène de contrôle interne, garante d'une bonne maîtrise des risques opérationnels de chaque Direction de l'entreprise.

Le dispositif de maîtrise des risques opérationnels de l'entreprise repose sur :

- l'élaboration d'une cartographie des risques ;
- la gestion d'une base de données incidents ;
- les travaux du contrôle interne ;
- les activités de la fonction clé conformité.

C.5.1. Cartographie des risques

La cartographie des risques a été élaborée par le SQCI à partir de l'analyse des risques relatifs à chacun des processus identifiés par les Correspondants Processus et Contrôle Interne. La méthodologie appliquée prend en compte d'une part de la criticité (impact et occurrence) et d'autre part des Eléments de Maîtrise de Risques (Formalisation, compétences, contrôles et pilotage)

En 2017, 30 risques opérationnels sont classés en Actions Prioritaires et réparti en 5 thèmes : Alignement stratégique (9), Sécurité de la gestion des données dans le SI (4), Fraude interne et externe (9), Performance opérationnelle (8).

C.5.2. Base de données incidents

Chaque collaborateur peut faire remonter un incident auprès du SQCI. Un incident est soit une fraude ou une tentative de fraude, soit un risque avéré ayant un impact financier, d'image, opérationnel ou organisationnel, ou réglementaire ou juridique, des seuils sont précisés.

En 2017, 9 incidents ont été identifiés dans les domaines suivants : contentieux, fraudes et tentatives de fraude, incidents opérationnels/organisationnels. Chaque incident est rattaché à des processus et à un ou plusieurs risques et peut faire l'objet d'un plan d'action.

C.6. Autres risques

L'ensemble des risques intégrés à la cartographie des risques ne sont pas quantifiés dans la formule standard du Pilier 1. Ainsi, des risques tels que le risque de réputation ou le risque stratégique font l'objet de processus particuliers. Leur évaluation et la définition d'une appétence à ces risques passent par des critères d'appréciation de nature qualitative et leur suivi prend la forme d'un système de veille.

C.6.1. Le risque de réputation

Le risque de réputation est celui qu'encourt une entreprise de voir son image de marque ternie. Une atteinte à la réputation peut entraîner des conséquences commerciales, financières, juridiques, médiatiques ou autres.

De nombreuses causes peuvent avoir un impact négatif sur la réputation : celles liées à l'éthique et l'intégrité des pratiques commerciales et de gestion, la santé et la sécurité, le respect des clients et la qualité des produits et services, le respect des droits humains et sociaux et l'impact sur l'environnement physique...

L'entreprise a mis en place des mesures destinées à préserver sa réputation :

- charte éthique et règles de déontologie ;
- démarche d'amélioration continue et de contrôle des processus ;
- règles de prise de parole dans les media ;
- communication régulière auprès des clients, partenaires d'affaires et l'ensemble des parties prenantes ;
- traitement des réclamations ;
- traitement immédiat des questions et remarques sur les réseaux sociaux ;
- surveillance d'internet et du web social ;
- démarche RSE globale ;
- cellule de crise et processus de gestion de crise.

C.6.2. Le risque stratégique

Le risque stratégique correspond à une perte liée à une décision stratégique.

L'Entreprise gère de façon rapprochée sa stratégie de développement et sa gestion des risques en particulier dans l'analyse prospective de l'ORSA décrit en section B.3.

C.7. Autres informations

Aucune autre information n'est notée.

D. Valorisation aux fins de solvabilité

D.1. Actifs

<i>En milliers d'euros</i>	Solvabilité 2	Normes comptables françaises	Variation
Actifs			
Frais d'acquisition différés	0	0	0
Immobilisations incorporelles	0	0	0
Excédent du régime de retraite	0	0	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	45	45	0
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de	297 096	210 925	86 172
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	64 194	32 417	31 777
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	655	655	0
<i>Actions</i>	112 202	68 423	43 779
<i>Obligations</i>	107 940	103 035	4 905
<i>Organismes de placement collectif</i>	11 647	5 937	5 710
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	458	458	0
<i>Autres investissements</i>	0	0	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	0	0	0
Prêts et prêts hypothécaires	0	0	0
Avances sur police	0	0	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	-20 796	63 200	-83 996
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	8 713	8 713	0
Créances nées d'opérations de réassurance	67	67	0
Autres créances (hors assurance)	4 317	4 317	0
Actions propres auto-détenues (directement)	0	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 953	8 953	0
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	0	0	0
Total de l'actif	298 396	296 220	2 176

Table 12 : Bilan – Actif

Les investissements valorisés selon le référentiel Solvabilité 2 passent de 277 M€ en 2016 à 297 M€ en 2017.

D.1.1. Actifs incorporels

Sous Solvabilité 2, la valeur des actifs incorporels est nulle, ces actifs ne pouvant faire l'objet d'une cession séparée.

D.1.2. Actifs corporels

La valeur au coût historique est maintenue dans le bilan prudentiel. Pour l'évaluation de ses immobilisations corporelles d'exploitation Prévoir a retenu la méthode du coût ; la méthode de la réévaluation n'est donc pas utilisée pour les immobilisations corporelles.

L'entreprise est propriétaire de ses locaux d'exploitation.

D.1.3. Actifs immobiliers

Ce poste comprend les immeubles et les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées, frais d'acquisition des immobilisations et accessoires inclus, augmentés des travaux de construction et d'entretien du parc.

Pour l'évaluation de ses immeubles de placement sous Solvabilité 2, Prévoir retient la méthode de réévaluation en substituant la valeur d'expertise à la valeur nette comptable sans recalcul des amortissements. Les comptes de régularisation rattachés aux immeubles de placement sont reclassés en conséquence.

La valeur de réalisation est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert agréé par la même autorité.

Pour cette catégorie d'actifs, les accords de locations recouvrent des baux d'habitation et des baux commerciaux.

D.1.4. Participations

Dans les comptes sociaux, le périmètre s'entend de toutes les participations dont la détention est durable et permettant à la société d'exercer une influence notable sur l'entreprise détenue. C'est-à-dire, l'ensemble des sociétés placées sous le contrôle direct ou indirect de la société, ainsi que celles dans lesquelles une influence notable est exercée.

La valorisation Solvabilité 2 maintient la valeur nette comptable dans le bilan prudentiel, en appliquant la méthode de la mise en équivalence corrigée car ces titres de participations et les autres titres détenus n'ont pas de valeurs cotées sur un marché actif.

Les participations de la filiale étrangère au Cambodge sont traitées comme des participations stratégiques (Participation consolidée au niveau Groupe et stratégique).

D.1.5. Placements

En normes comptables françaises, les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition.

Les actions sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et une dépréciation peut être constatée à la date de clôture, ligne à ligne, dans la mesure où il apparaît qu'elles ont un caractère durable.

En normes prudentielles, les actions sont valorisées à leur juste valeur, correspondant au prix coté sur un marché actif, ou à la valeur d'un actif similaire en absence d'un marché actif.

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement, linéairement si la prime ou la décote est inférieure à 10% du prix de remboursement, de manière actuarielle dans le cas contraire. Les seules provisions pour dépréciation constituées correspondent au cas où le débiteur se montrerait défaillant pour le paiement des intérêts ou le remboursement du capital.

Les obligations à taux variable, y compris indexées sur l'inflation, sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement, linéairement. Les provisions pour dépréciation sont constituées ligne à ligne s'il apparaît que la dépréciation a un caractère durable.

En normes prudentielles, les obligations sont valorisées à leur juste valeur, correspondant au prix de marché pour les obligations cotées ou à la valeur d'un actif similaire en absence d'un marché actif.

Les obligations (comptes 231040, 231050, 231060) incluent également les surcotes/décotes (compte 483000/485000) ainsi que le différentiel sur obligations indexées (comptes 231080 et 231081).

Les coupons courus sur obligations (compte 480010) sont affectés par nature de titre dans le bilan prudentiel.

D.1.6. Provisions techniques cédées

En normes françaises, les provisions techniques cédées sont basées sur les provisions techniques brutes sur lesquelles sont appliquées les dispositions des traités de réassurance.

Dans le bilan prudentiel, la part des réassureurs dans les provisions techniques est calculée avec les flux de trésorerie cédés aux réassureurs (flux prestations cédées + flux frais cédés – flux primes cédées). Ces flux sont évalués conformément à la méthodologie retenue pour le calcul de la meilleure estimation des passifs (cf. D.2).

La réassurance en quote-part est modélisée ainsi que le traité en excédent de plein pour l'Assurance de prêt April.

D.1.7. Autres comptes d'actifs

Eu égard aux règles de matérialité et de proportionnalité, les autres comptes d'actifs sont valorisés en normes Solvabilité 2 à leur valeur nominale, c'est-à-dire la valeur nette comptable reprise dans le bilan en normes françaises.

- Trésorerie et équivalent trésorerie : Ils comprennent uniquement les soldes bancaires en Euros, dont la valeur nette comptable est reprise dans le bilan.
- Autres créances et débiteurs divers : pour ces comptes d'actif, la valeur nette comptable est maintenue dans le bilan prudentiel. Ce poste est constitué des créances sur les assurés pour les contrats commercialisés dans le cadre normal de l'activité, des créances sur le personnel, les organismes sociaux ou l'Etat. Une provision pour dépréciation est pratiquée s'il existe des risques de non-recouvrement.

D.2. Provisions techniques

D.2.1. Méthodes et hypothèses

Les provisions techniques en norme solvabilité 2 correspondent à la somme du Best Estimate et de la marge de risque.

La meilleure estimation des engagements au passif, Best Estimate (BE), est calculée selon les spécifications définies par l'EIOPA² sur les contrats en portefeuille au 31 décembre de l'année inventoriée.

Les flux des garanties de prévoyance n'étant pas sensibles aux évolutions du marché financier, ils sont projetés dans un modèle déterministe (réalisation d'un unique scénario financier, « le scénario central », pour calculer les engagements).

Le calcul du Best Estimate dépend du classement en LoB³ retenu pour chaque produit ou chaque garantie du produit.

D.2.2. Horizon de projection et méthodes de calcul

- LoB 29, LoB 33 et LoB 35 : garanties classées en Santé-SLT

La meilleure estimation des passifs s'apprécie selon une méthodologie similaire aux produits Vie. Les primes périodiques futures sont modélisées et projetées ainsi que les autres flux futurs de trésorerie, les prestations et les frais, sur l'horizon probable de durée du contrat. L'horizon maximum de projection retenu est de 50 ans car, à ce terme, tous les contrats ont pris fin. Le Best Estimate dépend des lois de chute modélisées et de la sinistralité attendue.

L'ensemble des flux projetés est actualisé à la courbe des taux fournie par l'EIOPA au 31/12/2017 pour les pays de la zone Euro, avec application du volatility adjustment.

- LoB 1 et LoB 2 : garanties classées en non Santé-NSLT

Pour les LoB 1 et 2, la meilleure estimation des passifs est la somme des éléments suivants :

- le BE de sinistres pour les contrats en cours de prestation non consolidée du type indemnités journalières ou exonération des primes en cas d'hospitalisation ou d'arrêt de travail. Le BE de sinistres est égal à la provision pour sinistres à payer constituée dans les comptes sociaux ;
- le BE de primes, pour les contrats non sinistrés, qui est obtenu avec la projection, sur une durée maximale d'un an, des flux du contrat. La projection prend fin à la prochaine date d'application de la révision tarifaire.

Ce 2^{ème} calcul est sans objet lorsque la date de révision tarifaire est le 1^{er} janvier (contrats santé et certaines garanties de prévoyance).

D.2.3. Hypothèses utilisées

- Hypothèses de chute des contrats

Les hypothèses de chute des contrats sont basées sur l'expérience. Les taux utilisés résultent de la moyenne des taux de chutes observés sur le portefeuille de contrats sur les 3 dernières années. Les taux de chute sont différents en fonction du produit et de l'ancienneté du contrat.

² European Insurance and Occupational Pensions Authority

³ « Line of Business » - branche d'activité selon la définition prudentielle Solvabilité 2

- Hypothèses de sinistralité

Les hypothèses de sinistralité utilisées dans la projection dépendent de l'expérience et de la nature du risque. Elles sont basées sur l'observation du ratio charges de sinistres sur primes commerciales des 3 derniers exercices pour un risque donné. Pour les produits récents pour lesquels il n'y a pas ou très peu d'observations, l'entreprise utilise soit les hypothèses d'un produit de même nature, soit les hypothèses de la tarification abattues conformément au business plan établi.

- Hypothèses et règles pour les flux de frais

Les frais sont projetés par destination comptable.

Les frais de gestion, de sorties anticipées et de sinistres sont obtenus par l'application d'un pourcentage sur le chiffre d'affaires. Le poste « autres charges techniques » traduit un coût des fonctions supports, il décroît au fur et à mesure que le portefeuille s'éteint. Ces charges sont calculées en fonction du nombre de contrats moyen en portefeuille et décroissent donc graduellement dans le temps.

Le calcul du Best Estimate étant réalisé sous l'hypothèse de l'arrêt de la commercialisation de nouveaux contrats au-delà de la date d'inventaire, les frais futurs d'acquisition ne sont pas modélisés. Seules les commissions variables dues au titre des contrats déjà en portefeuille sont modélisées.

D.2.4. Calcul de la marge de risque

La marge de risque représente la valeur actualisée à 6% de la chronique des SCR (cf. section E2) de souscription et opérationnel sur l'horizon de projection.

D.2.5. Résultat et comparaison Best Estimate et provisions techniques des comptes sociaux

En milliers d'euros	2017			2016			Variation 2017 -2016	
	Solvabilité 2	Normes comptables françaises	Var.	Solvabilité 2	Normes comptables françaises	Var.	Var. Solvabilité 2	Var. Normes françaises
Provisions techniques	-20 617	145 909	-114%	-17 476	132 194	-113%	18,3%	10,4%
Meilleure estimation	-28 710			-25 577			12,2%	
Marge de risque	8 093			8 101			-0,1%	

Pour plus de détail cf. S 12.01.02 et s17.01.01 en annexe

Table 13 : Provisions techniques - comparaison S1 vs S2

Les principaux écarts entre le Best Estimate et les provisions techniques des comptes sociaux proviennent de différences réglementaires entre la norme prudentielle Solvabilité 2 et les normes comptables françaises sur les méthodes de calcul à retenir. Les principales différences concernent :

- la prise en compte des chutes de contrats (résiliations, réductions) dans le calcul du Best Estimate ;
- la prise en compte d'un horizon de calcul limité pour les contrats classés en Santé-NSLT (cf. D.2.1) ;
- la prise en compte d'une sinistralité basée sur l'expérience de l'entreprise (au lieu des hypothèses de sinistralité utilisées lors de la tarification).

D.3. Autres passifs

<i>En milliers d'euros</i>	Solvabilité 2	Normes comptables françaises	Variation
Passifs			
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	-2 889	100 802	-103 691
<i>Meilleure estimation</i>	-4 291	0	-4 291
<i>Marge de risque</i>	1 402	0	1 402
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	-17 727	45 107	-62 835
<i>Meilleure estimation</i>	-24 419	0	-24 419
<i>Marge de risque</i>	6 692	0	6 692
Provisions autres que les provisions techniques	671	671	0
Provisions pour retraite	0	0	0
Dépôts des réassureurs	21 944	21 944	0
Passifs d'impôts différés	46 781	0	46 781
Dettes envers des établissements de crédit	0	0	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	0	0	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux	2 483	2 483	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	4 914	4 914	0
Autres dettes (hors assurance)	6 053	6 053	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	389	389	0
Total du passif	62 619	182 363	-119 745
Excédent d'actif sur passif	235 777	113 857	121 921

Table 14 : Bilan – Passif

Les provisions techniques valorisées selon le référentiel Solvabilité 2 passent de -17,5 M€ en 2016 à -20,6 M€ en 2017.

D.3.1. Impôts différés

La charge d'impôts comprend l'impôt exigible et l'impôt différé calculés sur toutes les différences temporaires résultant du décalage d'imposition par application des règles fiscales et sur tous les retraitements de valorisation Solvabilité 2 pouvant avoir une incidence sur le plan fiscal.

Les impôts sont comptabilisés directement en capitaux propres sur les retraitements permettant de passer d'un bilan en normes françaises aux normes Solvabilité 2.

Compte tenu de la baisse progressive du taux d'impôt sur les sociétés applicable en France aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019, le taux d'impôt différé retenu correspond au taux moyen des impôts calculés sur une projection des résultats futurs de l'entreprise.

La société n'actualise pas les actifs et les passifs d'impôts différés et l'impôt différé passif est présenté net d'impôts différés actifs.

D.3.2. Provisions autres que les provisions techniques

Ce poste recouvre les provisions pour litiges.

En normes françaises, ces provisions sont calculées selon la meilleure estimation possible.

La nature de ces provisions n'amène pas de valorisation prudentielle spécifique et aucun avantage économique futur n'est attendu. Les montants sont non significatifs et ne donnent donc pas lieu à un recalcul sur une valeur actualisée (valeur des dépenses attendues que l'on pense nécessaires pour éteindre l'obligation).

D.3.3. Dettes pour dépôts espèces des réassureurs

Ces dettes matérialisent l'engagement du réassureur à couvrir les provisions techniques brutes en lien avec l'exécution des traités de réassurance. Ces dépôts ne donnent pas lieu à une revalorisation à la clôture de l'exercice.

La valeur en normes françaises est reconduite dans le bilan prudentiel.

D.3.4. Autres comptes de passifs

Eu égard aux règles de matérialité et de proportionnalité, les autres comptes du passif sont valorisés en normes Solvabilité 2 à leur valeur nominale, c'est-à-dire la valeur nette comptable reprise dans le bilan en normes françaises.

La valeur nette comptable est reconduite. Ces postes regroupent principalement les autres dettes nées d'opérations d'assurance directe, le personnel, l'Etat et les débiteurs divers.

D.4. Méthodes de valorisation alternatives

Les méthodes de valorisation retenues par l'entreprise dans le bilan Solvabilité 2 fournissent l'estimation la plus représentative du montant contre lequel les actifs et passifs pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normales.

Aucune méthode alternative n'est appliquée, l'entreprise ayant retenu la méthode de marché pour la valorisation de ses actifs, c'est-à-dire coté sur un marché actif et la méthode de valorisation comptable, en retenant la valeur nette comptable en cas d'absence de valeur de marché.

Si un changement de circonstances modifie les techniques de valorisation, l'entreprise devra veiller à maintenir des techniques de valorisation cohérente en veillant aux changements suivants :

- une évolution du marché modifiant les conditions du marché,
- la disponibilité de nouvelles informations,
- des informations utilisées auparavant et qui ne sont plus disponibles,
- l'amélioration des techniques de valorisation.

E. Gestion du capital

E.1. Fonds propres

E.1.1. Gestion des fonds propres

La gestion des fonds propres de l'entreprise est placée sous la responsabilité de la Présidence. Le niveau des fonds propres de l'entreprise doit être en adéquation avec le développement de son activité et le respect des obligations réglementaires de solvabilité. L'entreprise veille à générer, via ses résultats et sa politique de versement des dividendes, les fonds propres nécessaires au développement prospectif de son activité.

L'entreprise doit disposer en permanence d'un minimum de fonds propres lui permettant de respecter le cadre d'appétence aux risques défini dans la stratégie. Les fonds propres de l'entreprise font ainsi l'objet d'évaluations sur l'horizon de son plan stratégique dans le cadre du processus de l'ORSA.

E.1.2. Composition des fonds propres

Les fonds propres de l'entreprise, valorisés conformément aux normes prudentielles Solvabilité 2, figurent dans le tableau S.23.01.01⁴.

<i>En milliers d'euros</i>	2017	2016	Var
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	9 000	9 000	0,0%
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	147	147	0,0%
Réserve de réconciliation	220 930	198 448	11,3%
Fonds propres de base	230 077	207 595	10,8%
Autres éléments de fonds propres	0	0	
Fonds propres	230 077	207 595	10,8%

Table 15 : Evolution des fonds propres

Les fonds propres de l'entreprise sont uniquement composés de fonds propres de base pour 230,1 M€.

Les fonds propres de base se composent, d'une part, d'éléments de capital issus des états financiers en normes comptables françaises, c'est-à-dire du capital social, de primes liées au capital social, et d'autre part de la réserve de réconciliation.

La réserve de réconciliation est ainsi principalement constituée de réserves non distribuées (également présentes dans les fonds propres des comptes sociaux) et des écarts de réévaluation sur les postes de placement et les postes de provisions liés à l'application des normes Solvabilité 2 (valorisation en valeur de marché). Les différences de valorisation des actifs et passifs entre le bilan prudentiel et le bilan social sont détaillées au chapitre D. *Valorisation à des fins de Solvabilité* du présent rapport.

Enfin la réserve de réconciliation est diminuée des distributions prévisionnelles de dividendes.

E.1.3. Evolution des fonds propres

Le passage des fonds propres comptables à l'actif net prudentiel s'explique principalement par la réévaluation des actifs financiers (intégration des plus-values latentes liée à la valorisation en valeur de marché) et par la réévaluation des passifs en vision prudentielle (meilleure estimation et marge de risque) ainsi que l'impact de ces réévaluations sur les impôts différés.

⁴ Cf. Annexes Quantitatives – tableau S.23.01.01: Fonds propres

<i>En milliers d'euros</i>	2017	2016	Var
Fonds propres statutaires	113 857	112 832	0,9%
Réévaluation des actifs	86 172	70 297	22,6%
Réévaluation des provisions techniques (y.c. cédées)	82 530	74 989	10,1%
Impôts différés	-46 781	-43 923	6,5%
Dividende prévisionnel de l'exercice	-5 700	-6 600	-13,6%
Fonds propres solvabilité 2	230 077	207 595	10,8%

Table 16 : Passage des fonds propres comptables aux fonds propres Solvabilité 2

Les fonds propres prudentiels progressent de près de 22,5 M€. L'augmentation s'explique principalement par l'accroissement du stock de plus-values latentes sur les placements qui fait progresser l'écart de réévaluation des actifs de presque 16 M€. Dans une moindre mesure, l'impact de la réévaluation des provisions techniques (+7,5 M€) favorise également la croissance des fonds propres S2. Enfin, l'impact des écarts de réévaluation sur les fonds propres augmente d'autant plus que le montant des impôts différés est minoré du fait de la prise en compte de la baisse prévue du taux de l'impôt sur les sociétés à compter de l'exercice 2019 (cf. D.3).

E.1.4. Qualité des fonds propres

L'intégralité de l'actif net prudentiel est classée en Tier 1 non-restreint. Les fonds propres disponibles de l'entreprise ne font l'objet d'aucune déduction. De plus, aucune restriction n'affecte la disponibilité et la transférabilité des fonds propres de l'entreprise.

Ainsi, après déduction des dividendes prévisionnels qui doivent être versés en 2018, les fonds propres disponibles de l'entreprise sont donc intégralement éligibles pour couvrir à la fois le capital de solvabilité requis (SCR) et le minimum de capital requis (MCR).

E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Le capital de solvabilité requis (SCR) correspond au montant de fonds propres prudentiel estimé réglementairement comme nécessaire à l'organisme assureur pour absorber des chocs correspondant à la réalisation de divers scénarios défavorables (baisse des marchés, hausse de sinistralité...). Le calcul est basé sur l'exposition aux risques liés à l'activité des organismes d'assurance, c'est-à-dire principalement le risque de souscription, le risque de contrepartie, le risque opérationnel et le risque de marché.

Les organismes assureurs peuvent choisir entre deux modèles de calcul : une approche standard dite « formule standard » ou un modèle interne propre à l'organisme. Le capital de solvabilité requis⁵ de l'entreprise est calculé en appliquant la formule standard, sans recours à des simplifications ni à des paramètres qui lui sont propres.

Le minimum de capital requis (MCR) correspond au montant minimum de fonds propres réglementaire dont le non-respect constitue le seuil déclencheur du retrait d'agrément.

Le minimum de capital requis⁶ de l'entreprise est calculé en appliquant la formule linéaire prévue par la réglementation, aux primes émises nettes de réassurance, à la meilleure estimation des provisions techniques nettes de réassurance et aux capitaux sous risque. La formule linéaire est combinée à un plancher et à un plafond, exprimés en pourcentage du capital de solvabilité requis. A fin 2017, le minimum de capital requis correspond au plancher, soit 25% du SCR.

E.2.1. Evolution du minimum de capital requis

Le minimum de capital requis s'établit à 12,7 M€ contre 11,8 M€ à fin 2016, soit une augmentation de 7,6% sur la période. Hors effet plancher, le MCR serait resté stable, c'est la progression du SCR qui a relevé le niveau du seuil plancher.

E.2.2. Evolution du capital de solvabilité requis

Le capital de solvabilité requis s'établit à 50,7 M€ contre 41,5 M€ à fin 2016, soit une hausse de 22 % sur la période.

Le graphe ci-dessous illustre la décomposition du SCR selon chaque module de risque avec prise en compte des effets de diversification entre risques et de l'absorption par les impôts. En effet, les scénarios défavorables réalisés pour évaluer le montant du SCR impactent à la baisse les impôts qui seraient dus. La prise en compte de cet effet amène à réduire le montant du capital de solvabilité requis.

⁵ Cf. Annexe quantitative : tableau S.25.01.21- Capital de Solvabilité requis

⁶ Cf. Annexe quantitative : tableau S.28.01.01- Minimum de capital requis

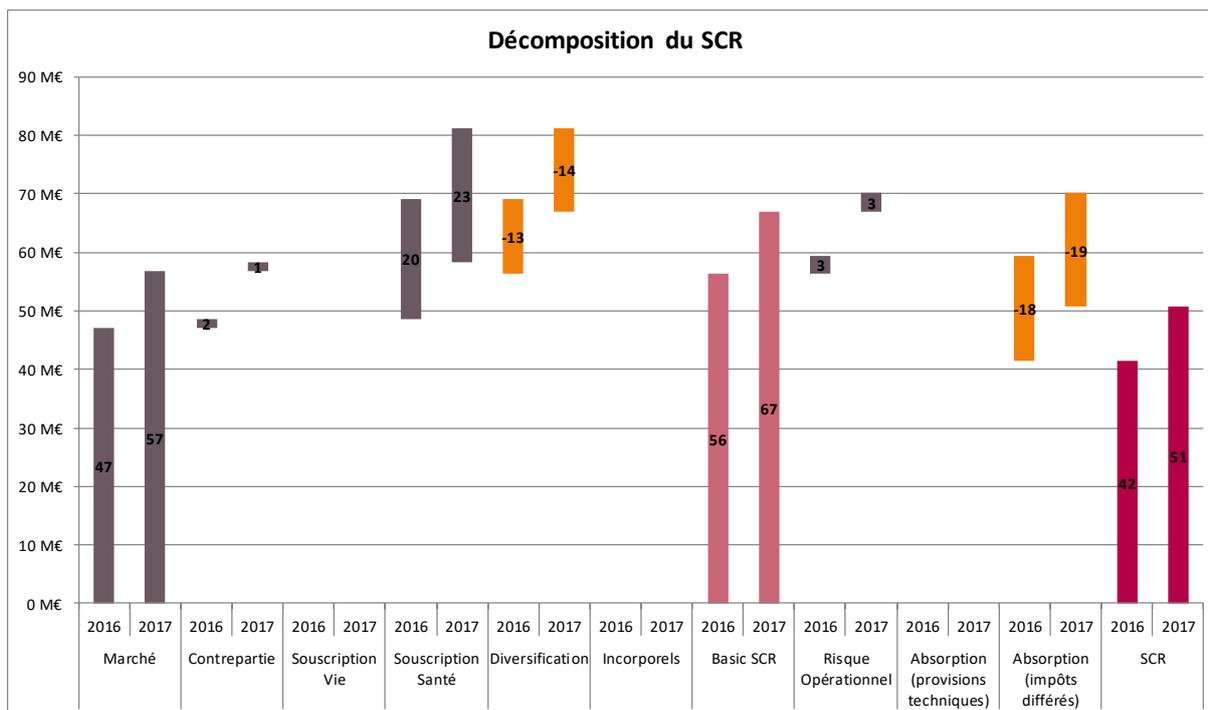


Table 17 : Evolution du SCR

L'augmentation du SCR est portée par le SCR de marché qui évolue de 9M€ (+22%). Le SCR de souscription augmente également (+ 3 M€) mais dans une proportion moins importante (+ 12,5%). Chacun de ces modules de risque est détaillé ci-dessous.

Les poids relatifs de chacun de ces risques dans le SCR total demeurent stables, aussi l'effet de diversification progresse modérément. Le SCR de contrepartie recule légèrement en raison d'un montant plus faible des disponibilités en banque à la clôture alors que le SCR du risque opérationnel demeure stable.

Enfin, en dépit de l'augmentation des SCR de marché et de souscription, l'absorption par les impôts évolue peu du fait de la baisse du taux d'impôts différés.

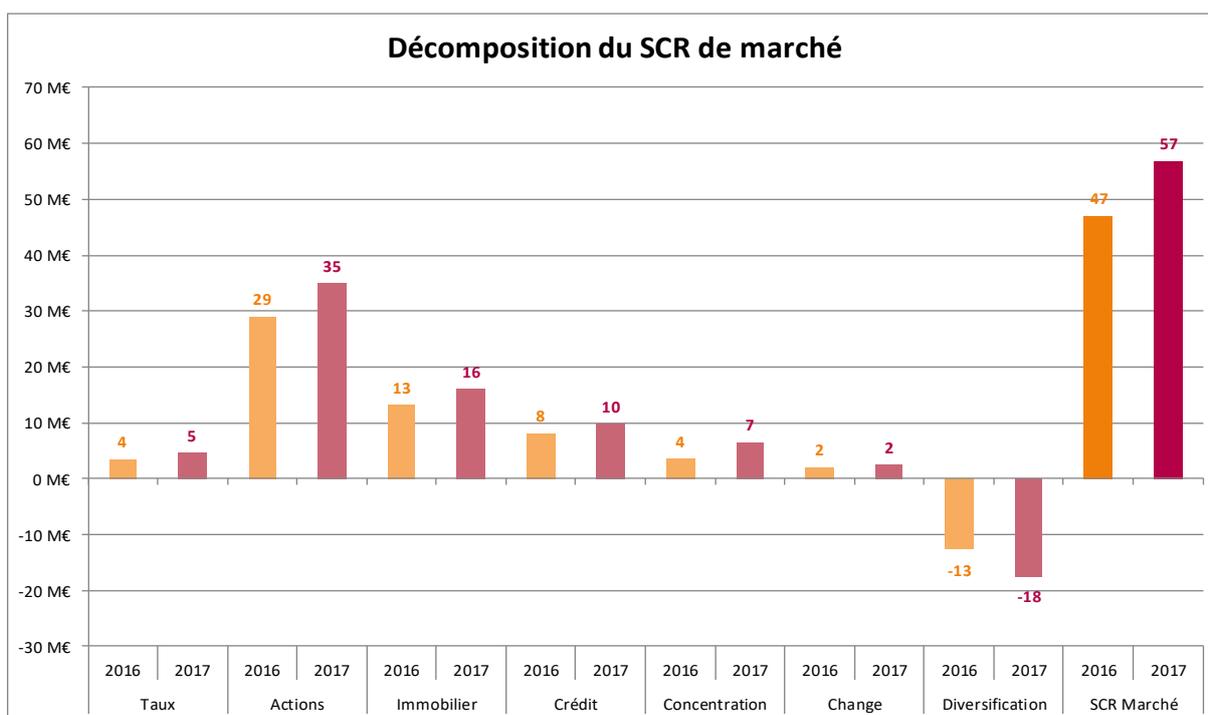


Table 18 : Evolution du SCR de marché

La hausse du SCR du risque action (35 M€ en 2017 contre 29M€ en 2016) provient de deux phénomènes. D'une part, l'acquisition de nouveaux titres et la progression des marchés augmente de 12% la valeur de marché des actions incluses dans le calcul du SCR. D'autre part, les nouveaux achats ne bénéficient pas de la mesure transitoire sur les actions qui permet de minorer temporairement le niveau du choc de marché appliqué pour le calcul du SCR. Ainsi le niveau moyen du choc appliqué au portefeuille progresse mécaniquement et s'établit à -28,3% à fin 2017 au lieu de -24,9% à fin 2016.

L'acquisition d'un nouvel immeuble et la revalorisation du patrimoine existant entraîne une augmentation de 22% de la valeur de marché des actifs immobiliers qui se répercute sur le SCR associé.

La hausse du risque de crédit provient des caractéristiques du portefeuille obligataire. Le niveau du choc de marché dépend du couple duration/rating, apprécié émission par émission. Même si le rating global du portefeuille n'a pas évolué, le niveau moyen du choc de crédit appliqué au portefeuille obligataire a légèrement progressé, passant de 8,4% en 2016 à 9,8% en 2017.

L'augmentation du choc de concentration provient de la hausse de la valeur de marché des valeurs concernées et non d'une augmentation du nombre des contreparties. Toutefois, la faible corrélation de ce risque avec les autres modules du risque de marché induit une augmentation sensible de l'effet de diversification qui atténue l'impact sur le SCR de marché.

Au final, le SCR de marché est en hausse de 20,7%.

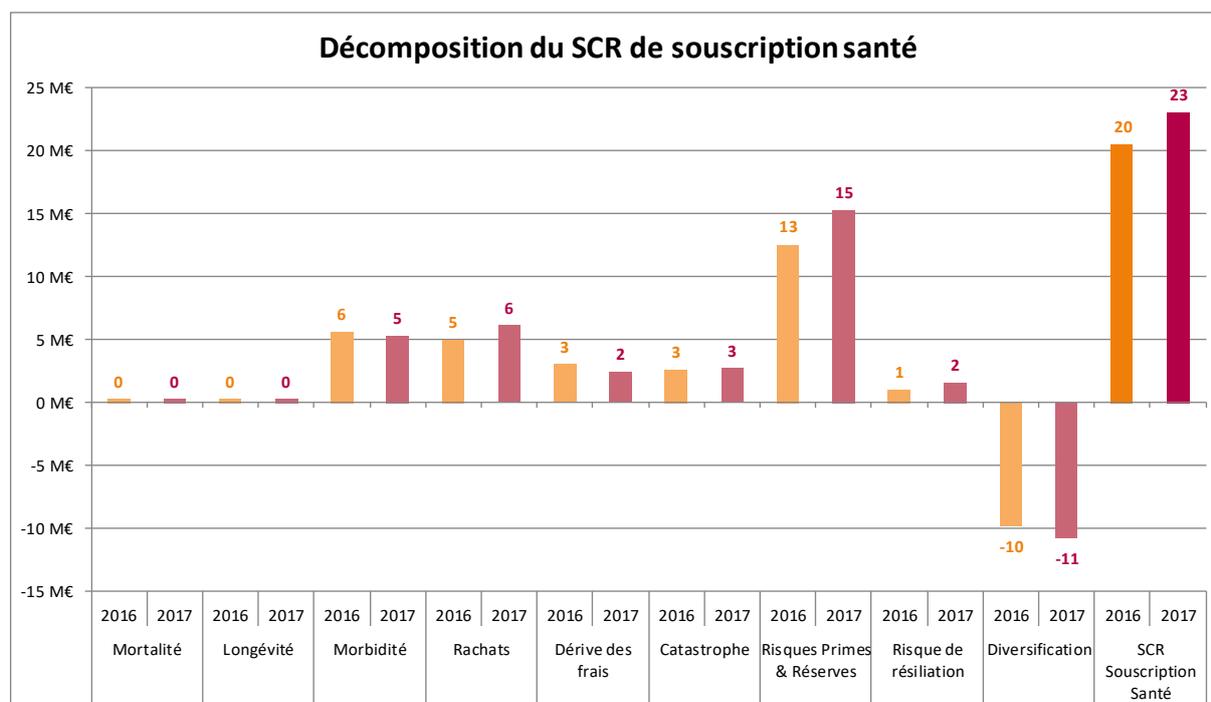


Table 19 : Evolution du SCR de souscription

Le SCR de souscription avant diversification augmente de 2M€ (+6%) entre 2016 et 2017. Son évolution est liée à la hausse du SCR de primes et de réserves, consécutive à l'accroissement naturel du chiffre d'affaires pris en compte sur le périmètre des contrats classés en ligne d'activité non SLT (cf. C1).

Les autres éléments du SCR de souscription santé sont globalement stables et, au final, le SCR de souscription santé net augmente de 10%.

E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le capital de solvabilité requis

L'entreprise ne fait pas usage du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

L'entreprise n'a pas recours à un modèle interne pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

En 2017, le ratio de couverture du capital de solvabilité requis par les fonds propres éligibles de l'entreprise s'élève à 454% contre 500% en 2016. Toutefois, l'excédent de fonds propres S2 (i.e. le montant de fonds propres disponibles une fois le SCR déduit) progresse de 8%, passant de 166 M€ à 179 M€ à fin 2017.

Le ratio de couverture du minimum de capital requis par les fonds propres éligibles de l'entreprise se porte à 1814% contre 1758% à la clôture de l'exercice précédent.

Aucun manquement à l'exigence de minimum de capital de solvabilité requis ou au capital de solvabilité requis concernant l'entreprise n'est intervenu au cours de la période de référence.

E.6. Autres informations

Aucune autre information importante concernant la gestion des fonds propres n'est à noter.

Annexe 1 – Détail des concentrations sur le risque de souscription

Pour le risque de souscription Santé non-SLT

Les expositions les plus importantes concernant le risque de prime et de réserve sont représentées par le montant de provisions techniques (des BEL) et le montant des primes futures,

Le tableau suivant fait apparaître la répartition du montant de ces expositions par ligne d'activité S2 sur la période de référence :

<i>En milliers d'euros</i>	2017	2016	Var.
Lob 1 - Assurance des frais médicaux			
BEL	981	1 423	-31,06%
Primes futures nettes de réassurance	16 871	19 119	-11,76%
Lob 2 - Assurance de protection du revenu			
BEL	-5 272	-2 846	85,24%
Primes futures nettes de réassurance	50 095	38 077	31,56%

Table 20 : Concentrations d'exposition pour le risque de souscription Santé NSLT

Les expositions sont principalement localisées sur la LoB 2 « Assurance de protection du revenu ». Elles sont notamment sensibles au risque de chute massive qui entraîne une perte de primes futures.

L'évolution par rapport à 2016 est principalement caractérisée par l'accroissement des portefeuilles de contrats en Lob 2. Cette Lob comporte essentiellement des produits en commercialisation, ce qui induit une croissance des primes futures attendues. Par ailleurs, cette Lob comportant des contrats récents, le nombre de sinistres survenus est encore faible. Entre 2016 et 2017, les frais projetés ont diminué (notamment baisse des frais d'administration). Cet impact est sensible sur la Lob 2 qui concerne des portefeuilles importants en nombre de contrats. Entre 2016 et 2017, l'amélioration du BEL s'explique donc par l'accroissement des primes et du nombre de contrats

Pour le risque de souscription Santé SLT

Les expositions les plus importantes concernant l'ensemble des risques Santé SLT sont représentées par les montants de provisions techniques (des BEL) Le tableau suivant fait apparaître la répartition du montant de ces expositions par ligne d'activité S2 sur la période de référence :

<i>En milliers d'euros</i>	2017	2016	Var.
BEL			
Lob 29 - Santé assimilée à la vie	-32 905	-33 605	-2,08%
Lob 33 - Rentes issues de contrats non vie et liée à des garanties santé	10 774	9 452	13,99%
Lob 35 - Réassurance maladie	-2 288		ns

Table 21 : Concentrations d'exposition pour le risque de souscription Santé SLT

Les expositions sont principalement localisées sur la LoB 33 « Rentes issues de contrats non vie et liée à des garanties santé ».

L'évolution par rapport à 2016 est principalement caractérisée par les éléments suivants :

- pour la Lob 29 est relativement stable, cette stabilité masque trois effets. D'une part une tendance à l'amélioration du Best Estimate sur les garanties invalidité des anciens produits liée à une amélioration du comportement observé, notamment sur les portefeuilles de vies entières. D'autre part une dégradation du Best Estimate des garanties incapacité/invalidité du produit Emprunteur liée à une

dégradation du maintien des contrats en portefeuille. Enfin, le Best Estimate s'améliore par la baisse des frais projetés

- l'évolution du Best Estimate de la lob 33 est liée, en particulier, à l'augmentation du portefeuille de rentiers dépendance (liée au vieillissement des portefeuille).

Pour le risque de souscription CAT

- les expositions les plus importantes sont représentées par les montants de capitaux sous risque, représentées dans le tableau suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	2017	2016	Var.
Capitaux sous risques bruts de réassurance			
Lob 1 - Assurance des frais médicaux	9 981	11 532	-13,45%
Lob 2 - Assurance de protection du revenu	28 375 926	28 560 407	-0,65%

Table 22 : Concentrations d'exposition pour le risque de souscription CAT

Les capitaux sous risque concernent essentiellement les risques de décès accidentel et principalement d'invalidité et d'incapacité de travail. Les principaux produits concernés sont l'assurance de prêt et les garanties décès accidentel vendues en partenariat. Notons néanmoins que ces capitaux sont très nettement réassurés.

Annexe 2 – états quantitatifs (montants en k€)

Tableau S.02.01.02 : Bilan

	Valeur Solvabilité II
	C0010
Actifs	
Goodwill	
Frais d'acquisition différés	
Immobilisations incorporelles	
Actifs d'impôts différés	
Excédent du régime de retraite	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	45
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	297 096
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	64 194
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	655
Actions	112 202
Actions – cotées	112 202
Actions – non cotées	
Obligations	107 940
Obligations d'État	6 942
Obligations d'entreprise	100 998
Titres structurés	
Titres garantis	
Organismes de placement collectif	11 647
Produits dérivés	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	458
Autres investissements	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	
Prêts et prêts hypothécaires	
Avances sur police	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	
Autres prêts et prêts hypothécaires	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	
Non-vie et santé similaire à la non-vie	-20 795
Non-vie hors santé	-8 653
Santé similaire à la non-vie	-8 653
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	-12 143
Santé similaire à la vie	-12 143
Vie hors santé, UC et indexés	
Vie UC et indexés	
Dépôts auprès des cédantes	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	8 713
Créances nées d'opérations de réassurance	67
Autres créances (hors assurance)	4 317
Actions propres auto-détenues (directement)	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 953
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	
Total de l'actif	298 396

Passifs

Provisions techniques non-vie
Provisions techniques non-vie (hors santé)
Provisions techniques calculées comme un tout
Meilleure estimation
Marge de risque
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)
Provisions techniques calculées comme un tout
Meilleure estimation
Marge de risque
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)
Provisions techniques santé (similaire à la vie)
Provisions techniques calculées comme un tout
Meilleure estimation
Marge de risque
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)
Provisions techniques calculées comme un tout
Meilleure estimation
Marge de risque
Provisions techniques UC et indexés
Provisions techniques calculées comme un tout
Meilleure estimation
Marge de risque
Autres provisions techniques
Passifs éventuels
Provisions autres que les provisions techniques
Provisions pour retraite
Dépôts des réassureurs
Passifs d'impôts différés
Produits dérivés
Dettes envers des établissements de crédit
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires
Dettes nées d'opérations de réassurance
Autres dettes (hors assurance)
Passifs subordonnés
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus
Total du passif
Excédent d'actif sur passif

	Valeur Solvabilité II
	C0010
R0510	-2 889
R0520	
R0530	
R0540	
R0550	
R0560	-2 889
R0570	
R0580	-4 291
R0590	1 402
R0600	-17 727
R0610	-17 727
R0620	
R0630	-24 419
R0640	6 692
R0650	
R0660	
R0670	
R0680	
R0690	
R0700	
R0710	
R0720	
R0730	
R0740	
R0750	671
R0760	
R0770	21 944
R0780	46 781
R0790	
R0800	
R0810	
R0820	2 483
R0830	4 914
R0840	6 053
R0850	
R0860	
R0870	
R0880	389
R0900	62 619
R1000	235 777

Tableau S.23.01.01 : Fonds propres

Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35

Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)
 Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires
 Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel
 Comptes mutualistes subordonnés
 Fonds excédentaires
 Actions de préférence
 Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence
 Réserve de réconciliation
 Passifs subordonnés
 Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets
 Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra

Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II

Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II

Déductions

Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements

Total fonds propres de base après déductions

Fonds propres auxiliaires

Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande
 Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel
 Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande
 Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur
 Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE
 Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive
 Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE
 Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE
 Autres fonds propres auxiliaires

	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
R0010	9 000	9 000			
R0030	147	147			
R0040					
R0050					
R0070					
R0090					
R0110					
R0130	220 930	220 930			
R0140					
R0160					
R0180					
R0220					
R0230					
R0290	230 077	230 077			
R0300					
R0310					
R0320					
R0330					
R0340					
R0350					
R0360					
R0370					
R0390					

Total fonds propres auxiliaires**Fonds propres éligibles et disponibles**

Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis

Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis

Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis

Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis

Capital de solvabilité requis**Minimum de capital requis****Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis****Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis**

		Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0030	C0040	C0050
R0400				
R0500	230 077	230 077		
R0510	230 077	230 077		
R0540	230 077	230 077		
R0550	230 077	230 077		
R0580	50 727			
R0600	12 682			
R0620	4,54			
R0640	18,14			

Réserve de réconciliation

Excédent d'actif sur passif

Actions propres (détenues directement et indirectement)

Dividendes, distributions et charges prévisibles

Autres éléments de fonds propres de base

Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés

Réserve de réconciliation**Bénéfices attendus**

Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie

Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie

Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)

R0700	235 777	
R0710		
R0720	5 700	
R0730	9 147	
R0740		
R0760	220 930	
R0770	13 507	
R0780	3 039	
R0790	16 545	

Tableau S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	19 814	48 437							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	4 130	17 895							
Net	R0200	15 684	30 542							
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	19 612	49 733							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	4 130	17 895							
Net	R0300	15 482	31 839							
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	9 485	4 346							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	2 194	1 930							
Net	R0400	7 291	2 416							
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410	232	6 982							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440	111	5 660							
Net	R0500	121	1 323							
Dépenses engagées	R0550	11 250	13 840							
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée			Total	
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport		Biens
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150		C0160
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110								68 251
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140								22 025
Net	R0200								46 227
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210								69 345
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240								22 025
Net	R0300								47 321
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310								13 831
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340								4 124
Net	R0400								9 707
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe	R0410								7 215
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								
Part des réassureurs	R0440								5 771
Net	R0500								1 444
Dépenses engagées	R0550								25 090
Autres dépenses	R1200								
Total des dépenses	R1300								

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie					Engagements de réassurance vie		Total	
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410	30 798						184		30 982
Part des réassureurs	R1420	21 034						0		21 034
Net	R1500	9 764						184		9 948
Primes acquises										
Brut	R1510	32 999						184		33 183
Part des réassureurs	R1520	21 034						0		0
Net	R1600	11 965						184		33 183
Charge des sinistres										
Brut	R1610	6 614				3 313				7 065
Part des réassureurs	R1620	3 567				0				3 567
Net	R1700	3 047				3 313				3 498
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	4 834				632				5 466
Part des réassureurs	R1720	4 016				0				4 016
Net	R1800	818				632				1 451
Dépenses engagées	R1900	5 437				4 275		29		9 726
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									9 726

Tableau S.12.01.02 : Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	C0060	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties		
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0		0			0
réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie,	R0020	0	0		0			0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque								
Meilleure estimation								
Meilleure estimation brute	R0030	0	0	0		0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	0	0	0		0	0	0
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0090	0	0	0		0	0	0
Marge de risque	R0100	0	0		0			0
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques								
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0	0		0			0
Meilleure estimation	R0120	0	0	0		0	0	0
Marge de risque	R0130	0	0		0			0
Provisions techniques – Total	R0200	0	0		0			0

Provisions techniques calculées comme un tout
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout

Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque

Meilleure estimation
Meilleure estimation brute
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie

Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total

Marge de risque

Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques
Provisions techniques calculées comme un tout

Meilleure estimation

Marge de risque

Provisions techniques – Total

	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)	
			Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				
	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
R0010	0	0	0			0	0	0
R0020	0	0	0			0	0	0
R0030	0			-32905	0	10774	-2288	-24419
R0080	0	0		-16644	0	4501	0	-12143
R0090	0	0		-16261	0	6273	-2288	-12276
R0100	0	0	5789			462	441	6692
R0110	0	0	0			0	0	0
R0120	0	0		0	0	0	0	0
R0130	0	0	5789			0	0	5789
R0200	0	0	-27116			11236	-1847	-17727

Tableau S.17.01.02 : Provisions techniques non-vie

Provisions techniques calculées comme un tout

Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout

Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque

Meilleure estimation

Provisions pour primes

Brut

Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie

Meilleure estimation nette des provisions pour primes

Provisions pour sinistres

Brut

Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie

Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres

Total meilleure estimation – brut

Total meilleure estimation – net

Marge de risque

Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques

Provisions techniques calculées comme un tout

Meilleure estimation

Marge de risque

Provisions techniques – Total

Provisions techniques – Total

Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total

Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport
C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
R0010	0	0			
R0050	0	0			
R0060	0	-9709			
R0140	0	-9038			
R0150	0	-671			
R0160	981	4437			
R0240	221	164			
R0250	759	4274			
R0260	981	-5272			
R0270	759	3603			
R0280	292	1110			
R0290	0	0			
R0300	0	0			
R0310	0	0			
R0320	1272	-4161			
R0330	221	-8874			
R0340	1051	4713			

Provisions techniques calculées comme un tout

Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout

Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque**Meilleure estimation**

Provisions pour primes

Brut

Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie

Meilleure estimation nette des provisions pour primes

Provisions pour sinistres

Brut

Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie

Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres

Total meilleure estimation – brut**Total meilleure estimation – net****Marge de risque****Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques**

Provisions techniques calculées comme un tout

Meilleure estimation

Marge de risque

Provisions techniques – Total

Provisions techniques – Total

Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total

Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses
C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
R0010					
R0050					
R0060					
R0140					
R0150					
R0160					
R0240					
R0250					
R0260					
R0270					
R0280					
R0290					
R0300					
R0310					
R0320					
R0330					
R0340					

Provisions techniques calculées comme un tout

Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout

Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque**Meilleure estimation**

Provisions pour primes

Brut

Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie

Meilleure estimation nette des provisions pour primes

Provisions pour sinistres

Brut

Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie

Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres

Total meilleure estimation – brut**Total meilleure estimation – net****Marge de risque****Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques**

Provisions techniques calculées comme un tout

Meilleure estimation

Marge de risque

Provisions techniques – Total

Provisions techniques – Total

Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total

Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite

Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
R0010				0
R0050				0
R0060				-9709
R0140				-9038
R0150				-671
R0160				5418
R0240				385
R0250				5033
R0260				-4291
R0270				4362
R0280				1402
R0290				0
R0300				0
R0310				0
R0320				-2889
R0330				-8653
R0340				5764

Tableau S.22.01.21 : Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

	Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
Provisions techniques	- 20 616	-	-	23	-
Fonds propres de base	230 077	-	-	11	-
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	230 077	-	-	11	-
Capital de solvabilité requis	50 727	-	-	8	-
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	230 077	-	-	11	-
Minimum de capital requis	12 682	-	-	2	-

Tableau S.25.01.21 : Capital de solvabilité requis pour les entreprises qui utilisent la formule standard

Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
Risque de marché		
56 901		
Risque de défaut de la contrepartie		
1 370		
Risque de souscription en vie	aucun	
-		
Risque de souscription en santé	aucun	
23 059		
Risque de souscription en non-vie	aucun	
-		
Diversification		
-		
14 381		
Risque lié aux immobilisations incorporelles		
-		
Capital de solvabilité requis de base		
66 949		

Calcul du capital de solvabilité requis

Risque opérationnel	3 243
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	-
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	- 19 465
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	-
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	50 727
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	-
Capital de solvabilité requis	50 727
Autres informations sur le SCR	
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	-
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	-

Tableau S.19.01.21 : Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription **2020** Accident year [AY]

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année	Année de développement											
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
écédent	R0100											
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-4	R0210	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-3	R0220	12 726	2 413	434	93							
N-2	R0230	12 692	2 329	299								
N-1	R0240	11 439	2 058									
N	R0250	10 525										

Total	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
	C0170	C0180
	R0100	0
	R0160	0
	R0170	0
	R0180	0
	R0190	0
	R0200	0
	R0210	0
	R0220	93
	R0230	299
	R0240	2 058
	R0250	10 525
Total	R0260	12 975

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
(valeur absolue)

Année	Année de développement											
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
écédent	R0100											
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200											
N-4	R0210											
N-3	R0220			455	0							
N-2	R0230		1 409	450								
N-1	R0240	4 161	1 301									
N	R0250	3 649										

Total	Fin d'année (données actualisées)	
	C0360	
	R0100	
	R0160	
	R0170	
	R0180	
	R0190	
	R0200	
	R0210	
	R0220	0
	R0230	452
	R0240	1 305
	R0250	3 661
Total	R0260	5 418